

2016-2021
Procès-verbal n° 10b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 4 juillet 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 57 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (20): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Béatrice Acklin-Zimmermann, Caroline Ayer, Marc Bugnon, Jean-Noël Gex, Eva Heimgärtner, Benoît Hemmer, François Ingold, Marine Jordan, Martin Kuhn, Matthieu Loup, Jérôme Magnin, Simon Murith, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Claire Roelli, Valérie Rück, Alexandre Sacerdoti, Claude Schenker, Philippe Vorlet et Rainer Weibel.

Absents (2): Mme et M. Tina Odermatt et Thomas von Gunten.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Bernard Dupré, Océane Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. Monsieur le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

1. Communications du Président

Le Président. N'oubliez pas d'insérer vos badges que vous avez reçus à l'entrée. Il ne sert non seulement pour la prise de parole mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au sergent de Ville à la fin de la séance.

Au sujet des autres interventions, je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit hier soir. Je tiens à vous remercier toutes et tous, surtout celles et ceux qui ont pu participer hier soir à la verrée du Président. C'est un anniversaire que je n'oublierai pas. Merci à vous!

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 166 de M. Laurent Dietrich, repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), lui demandant un état des lieux et une vision future du développement durable et de ses actions

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.

cf. annexe.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je remercie le Conseil communal, au nom du groupe démocrate-chrétien et des 13 cosignataires du postulat, pour sa réponse circonstanciée, qui montre que la Ville de Fribourg fait déjà beaucoup en matière de développement durable et qu'elle peut encore faire davantage. Le développement durable doit être l'idée maîtresse en ce début du 21^{ème} siècle. Notre groupe est heureux de pouvoir compter sur la détermination du Conseil communal et sur les nouvelles compétences qu'il réunit en la matière.

Permettez-moi de relever deux éléments que vous aurez, M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, l'obligeance d'intégrer dans vos réflexions ultérieures en la matière, et de transmettre aux personnes travaillant sur ce dossier au sein de l'Administration communale:

- 1) Il s'avère que la Ville dispose de peu d'informations sur l'impact réel de ce qu'elle fait en la matière et qu'elle manque d'instruments pour mesurer les effets de sa politique. Dans le même ordre d'idée, on peine à comprendre, dans la réponse du Conseil communal, comment il entend agir sur les nombreux partenaires de la Ville, qu'il s'agisse d'entreprises, d'institutions publiques ou autres. Là aussi, il nous semble manquer d'instruments stratégiques et opérationnels adéquats, tout au moins pour l'instant.
- 2) Nous saluons les mesures mentionnées dans le Rapport qui touchent les domaines de la société et de l'écologie, mais le développement durable a aussi, et surtout, qui comportent une dimension économique. Un développement économique et social durable nécessite une marge de manœuvre financière suffisante, une capacité d'investissement assurée et une possibilité réelle d'agir. Pour cela, les voies du développement durable sont à intégrer impérativement dans la politique financière de la Ville, afin que cette dernière puisse, dans la durée, fournir les conditions-cadres attractives aux entreprises familiales, aux sociétés

anonymes, aux grandes, moyennes et petites entreprises. Ce sont elles qui contribuent aux revenus fiscaux de notre Ville et qui créent des emplois, garantissant ainsi des finances publiques saines et permettant à Fribourg d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants.

Si l'économie et la Ville tirent à la même corde pour promouvoir un développement économique durable, nous serons toutes et tous gagnants.

Le postulat n° 166 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 180 de Mme et M. Gisela Kilde (DC/vl) et Marc-David Henninger (PS) lui demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Kilde Gisela (DC/vl). Ich danke ihnen für die ausführliche Antwort. Es ist selten, dass eine Postulantin mehr erhält als sie eigentlich erbeten hat. Dennoch, das Postulat Nr. 180 zielte darauf, dass das von der Kinderrechtskonvention normierte Partizipationsrecht auf Gemeindeebene auch in der Stadt Freiburg institutionnalisert wird. Institutionnalisert heisst: die Mitwirkung von Jugendlichen und Kindern in eine feste Form zu bringen, zu stabilisieren, so dass sie im Ergebnis für alle Beteiligten erwartbar und damit zur Gewohnheit wird. Darum sind vereinzelte Gelegenheiten zur Partizipation wie bei Fribourg (ou)vert ungenügend. Die Vorschläge des Kantons können vielleicht durchaus Anregungen bieten. Ich habe da mitgemacht, es ist eine breite Palette. Man muss wirklich darauf achten was man auswählen wird, ohne auf den "plan d'action" schon vorzugreifen. Auf jeden Fall bin ich gespannt auf ihre konkrete Umsetzung des Postulats.

Le postulat n° 180 est ainsi liquidé.

8. Décision quant à la transmission

de la proposition

- n° 1 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal la modification du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal en vue d'une baisse linéaire de 10% des salaires des membres du Conseil communal de la Ville de Fribourg

Le Président. Lors de sa séance du 7 juin 2017, le Bureau a accepté la qualification de la proposition et des postulats et les a jugés recevables.

Steiert Thierry, Syndic. La recevabilité de cette proposition n'est pas contestable, étant donné qu'elle porte sur la modification d'un règlement de portée générale, qui relève de la compétence du Conseil général.

Cela dit, le Conseil communal vous invite à refuser la transmission de cette proposition, dont l'argumentation prête le flanc à la critique. En effet, comparer la rémunération des Conseillers communaux de la Ville à celle des communes voisines, puis en tirer des conclusions hâtives, constitue un raccourci indéfendable. Une analyse plus objective consisterait à comparer les conditions salariales de l'exécutif de la Ville à celles pratiquées dans des communes comparables en Suisse. Or, il apparaît que de nombreuses Villes, souvent bien plus petites que Fribourg, pratiquent des rémunérations plus généreuses. A cela s'ajoute que toute comparaison de ce type est sujette à caution, compte tenu des paramètres très variables utilisés et compte tenu aussi du manque de transparence souvent constaté dans ce contexte. Or, la rémunération des Conseillères communales et des Conseillers communaux de la Ville de Fribourg est parfaitement transparente, puisqu'elle repose sur la grille salariale publiée de la Commune.

Pour le reste, le Conseil communal se borne à rappeler que les salaires de l'exécutif ont déjà été amputés d'environ 5% depuis cette année, en raison du versement des jetons de présence à la Ville, jetons qui étaient jusqu'à présent perçus par les intéressé-e-s.

Rugo Claudio (PA). Monsieur le Président du Conseil général, cher et très cher Syndic, chère et très chère Vice-Syndic, chère et très chère Conseillère communale, chers et très chers Conseillers communaux, chères et peu chères Conseillères générales, chers et peu chers Conseillers généraux.

Avant de débattre de cette proposition, je demanderais à toutes les personnes en relation d'affaires, directe ou indirecte, avec la Ville et/ou son Conseil communal, de se récuser, comme l'indique la loi sur les communes. Pour une fois, je serai bon joueur. "Huissier" je ne crierai point et, pour exemple, demanderai à M. C. Giller de suivre ces délibérations accompagné de l'agent de Ville, soit dans la salle mitoyenne. Votre entreprise a un contrat prévu avec le Conseil communal avec votre entreprise. Il serait normal de se récuser. Parce que votre partialité pourrait ...

Le Président. M. Rugo, s'il vous plaît, venez-en aux faits de votre proposition.

Rugo Claudio (PA). *"Je vous laisse faire le calcul"*, ainsi se termine l'e-mail du 11 mai 2017 que vous trouvez en page 3 de la proposition n° 1 de cette législature, envoyé par M. André Dousse, Chef de service des Relations humaines de la Ville de Fribourg et promoteur immobilier du projet de construction des Kybourg. Je le rassure: le calcul est fait et se trouve dans le tableau annexé à ladite proposition. Bonus, j'en fais aussi la correction:

1. "des conseiller communaux" prend un s;
2. "leurs conditions salariale" avec s;
3. "décrit" avec es (ce sont les conditions salariales qui sont décrite);
4. "les article" avec s, ou plus précis, l'article 24, au singulier;

5. la plus grosse, attention à ne pas être dyslexique, coquille "Cette article": article est un nom masculin, donc cet avec c-e-t;
6. "sont major" prend un é, et c'est écrit sont major;
7. la formulation de la troisième phrase laisse à désirer "qui est ... qui est".

Force est de constater que le salaire du responsable des Relations humaines de la Ville est surfait, comme celui de l'ancien Chef de la Direction des Écoles (une quarantaine de fautes sur un procès-verbal de cinq pages, document consultable chez l'orateur). A-t-on procédé à une baisse de salaire de M. Marc Capellini? Les deux postes, dans l'échelle des traitements, ne devant pas être dans la même classe. La connaissance de l'orthographe de la langue française fait défaut à ces deux caciques de l'Administration de notre Ville de Fribourg, lègue de notre ancien Syndic.

Or, la loi sur les communes nous dit à l'article 81 "Formation et perfectionnement":

¹ *La formation et le perfectionnement du personnel communal relèvent du collaborateur et du Conseil communal.*

² *L'Etat collabore avec les associations du personnel et des communes et les soutient dans leurs activités relatives à la formation et au perfectionnement du personnel".*

Je constate que l'État faillit en la matière et conseille donc à M. le Syndic, responsable de l'Administration communale, d'organiser un module sur l'apprentissage de la langue française, dont l'intitulé pourrait être: "Tâchons d'écrire correctement une langue avant de souscrire au bilinguisme", référence au postulat n°23. C'était une digression à cette proposition n°1; et je m'en excuse auprès de cet auditoire. L'argumentaire sera développé dans une deuxième intervention. Je vous laisse donc la main.

Wicht Pascal (UDC). Je vais être très bref. Le groupe UDC va s'opposer à la transmission de cette proposition pour les raisons suivantes. C'est une mesure qui nous paraît tomber du ciel, qui n'est pas du tout coordonnée avec l'ensemble de l'organisation de la Commune et l'ensemble du système salarial de la Commune. Si on baissait le salaire des Conseillers communaux de 10%, on arriverait à une situation tout à fait incongrue où les Conseillers communaux seraient moins bien payés que leurs Chefs de service. Institutionnellement, ce serait quand même un léger problème. D'autre part, tous ces points (système de rémunération, organisation de la Commune) sont à discuter dans une perspective globale au sein de l'assemblée constituante de la fusion. Ce n'est certainement pas le moment d'en parler ici. Last but not least: cette proposition est, pour nous, une attaque de plus contre le Conseil communal et on ne peut s'empêcher d'y voir une volonté personnelle de régler des comptes. L'UDC ne soutient pas cela. Pour nous, les intérêts personnels, les inimitiés et les rancunes doivent rester au vestiaire et n'ont pas de place dans un organe qui doit viser l'intérêt général. J'ajouterai que si le proposant voulait être cohérent avec son propos, il y a quelques minutes, il devrait se récuser, dans la mesure où son intervention porte précisément sur des personnes (Conseillers communaux et son ancien Chef de service) avec qui il a un contentieux personnel. Cohérence, saute-moi contre!

Hayoz Jérôme (PS). Malheureusement, je n'ai pas compris ce qu'a voulu dire M. C. Rugo avant. J'aurais bien aimé les arguments pour sa proposition relative à la réduction des salaires des Conseillers communaux. Je crois qu'il faut faire des interventions à leur juste place et ne pas faire des interventions que personne ne comprend. Cela me désole.

Je vais tout de même m'exprimer sur la proposition que nous avons sous les yeux et qui m'a un peu surpris. Certes, un membre du Conseil communal de la Ville de Fribourg gagne bien, on peut même dire très bien. Certes, vous trouverez toujours des villes offrant des salaires inférieurs. Par contre, dans votre liste, M. C. Rugo, je ne vois pas de villes. Ce sont plutôt des villages. Il n'y a que Villars-sur-Glâne qui ait la grandeur d'une ville. Je peux vous faire une liste avec cinq villes de la taille de Fribourg qui offrent des salaires, ceux sans problème. Ensuite, vous allez trouver cinq autres villes de la taille de Fribourg avec des salaires inférieurs, c'est clair.

C'est votre proposition, il n'y a pas de problème. Vous trouvez que les Conseillers communaux gagnent trop et on échange à ce sujet, il n'y a aucun problème. Certes, vous aurez toujours quelqu'un qui trouve qu'un membre du Conseil communal gagne trop ou qui pense qu'il ne gagne pas assez. C'est normal. A la fin, la question de savoir si un salaire est justifié ou pas reste une question d'interprétation très individuelle. Après quinze ans de travail dans les syndicats et participant à différentes négociations pour des systèmes salariaux, j'ai constaté beaucoup de choses. Aujourd'hui, une chose est assez claire pour moi, le système salarial ou le salaire juste n'existe pas, pour différentes raisons. Je ne vais pas entrer maintenant dans la polémique du qui travaille combien d'heures par semaine, par année ou dans la vie, parce que là aussi, on est dans la subjectivité. Tout le monde a toujours l'impression de travailler trop, ou plus que l'autre, et qu'il mériterait un meilleur salaire.

Daher stellt sich die Frage nach dem Lohn einer Gemeinderätin oder eines Gemeinderates nicht darüber, ob dieser 10% tiefer oder höher angesetzt werden sollte. Vielmehr stellt sich für mich die Frage der Verhältnismässigkeit und was uns die Arbeit eines Gemeinderats oder allgemein was uns Arbeit eigentlich wert ist. Dass dabei in vielen Branchen und Bereichen die Verhältnismässigkeit aus den Fugen geraten ist, dies verurteilen wir mit voller Schärfe. Aber ist diese Verhältnismässigkeit bei der Stadt Freiburg aus den Fugen geraten? Ich stelle ganz einfach die Frage. Ist es nicht wichtiger sich die Frage zu stellen ob der Lohn einer Gemeinderätin oder eines Gemeinderates zu ihrer Arbeit und zu ihrer Verantwortung entsprechend steht? Aus unserer Sicht tut er dies!

J'ai une grande estime pour les personnes qui s'engagent pour le bien public, pour la société civile, et aussi pour les biens culturels.

Si c'est à titre bénévole ou professionnel, j'ai une grande estime pour ces personnes-là. Malheureusement, notre société aujourd'hui a tendance à négliger cet engagement. Elle néglige encore plus l'engagement de celles et ceux qui le font professionnellement. Avec des propositions comme celle-là, nous nourrissons encore ce sentiment. Pour moi, c'est une question de principe. C'est une question de principe d'avoir du respect pour l'engagement et le travail des uns et des autres et j'ai aussi ce respect pour nos Conseillères et nos Conseillers communaux, même s'ils sont payés pour leur travail. Ce respect, je l'ai, sans me poser la question de savoir si la personne qui occupe le siège est de droite ou de gauche. Ce respect, c'est aussi la base de notre travail parlementaire, même si nous ne sommes pas toujours de même avis, si nous avons de différentes idéologies. Nous menons des batailles politiques. La proposition soumise aujourd'hui suggère le contraire. Elle suggère que le travail du Conseil communal n'est pas suffisant pour le salaire qu'il gagne, et que ce travail va à l'encontre des intérêts de la population. Elle suggère que les membres du Conseil communal ne sont là que pour encaisser et même, pour aller plus loin, elle suggère que les Conseillers communaux actifs et à la retraite sont des voleurs. Discuter des salaires des responsables et des autorités, je n'ai aucun problème avec ça, aucun. Comme syndicaliste, je le fais tous les jours, et encore avec du plaisir de temps en temps, vraiment!

En tant qu'élus-e-s, en tant que citoyennes et citoyens, il est de notre devoir de poser des questions et de regarder le fonctionnement politique. Mais de cette manière-là, franchement! En allemand, on dit: das ist "unterste Schublade". Klar finde ich, dass verschiedenste Berufsstände unterbezahlt sind und verschiedenste Aufgaben und Funktionen auch in der Stadt Freiburg besser entgolten werden sollten. Aber dies lösen wir ganz sicher nicht mit diesem Auftrag. Und zum Schluss noch dies: es gibt unanständige Löhne. Diese zu thematisieren und diesem bestimmt entgegen zu treten, finde ich unabdingbar. Oder auch wenn Sparübungen anstehen und die sogenannte Opfersymmetrie - wie man immer so schön sagt - nicht stimmt, bin ich der Erste, der sagt, diese muss hergestellt werden. Jedoch bin ich der Auffassung, dass wir hier weder von Lohnexzessen, noch von exorbitanten Löhnen sprechen. Im Gegenteil, ich wäre froh in anderen Unternehmungen wären die Einkommensunterschiede erstens so transparent einsehbar und zweitens in diesem Rahmen. Und daher bitten wir sie diesen Antrag abzulehnen.

Volhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe PLR se positionne comme suit concernant cette proposition. Après examen, nous estimons qu'il n'est ni justifié, ni opportun de baisser linéairement de 10% des salaires des membres du Conseil communal. Nous rappelons que la charge de travail et la responsabilité d'un membre de notre Exécutif ne peuvent être comparées à celles d'un Conseil communal d'une des cinq communes avoisinantes - avec tout le respect voulu -. Le statut d'engagement n'est pas le même et le montant des salaires n'est donc pas comparable. Le Conseil communal issu des élections 2016 a empoigné avec beaucoup d'entrain des dossiers sensibles comme la fusion du Grand Fribourg, la densification du tissu urbain, la maîtrise des finances, le développement des écoles et j'en passe.

S'agissant de l'argument de devoir baisser le traitement des Conseillers/Conseillères communaux dans le cadre des démarches de la fusion du Grand Fribourg, nous ne pensons pas qu'il soit de nature à empêcher l'avancement de ce projet, qui est attendu par la population de l'Agglomération de Fribourg. Les Conseillers communaux des communes avoisinantes se rendent bien compte que le futur Conseil communal de la Commune du Grand Fribourg sera entièrement professionnel, avec un traitement adéquat.

Quant à la représentation de trois membres de l'Exécutif au Grand Conseil, elle ne peut être que bénéfique pour la Ville. C'est du travail en plus qui est souvent accompli en dehors des heures de travail, comme le samedi ou le dimanche.

Les raisons invoquées nous poussent à refuser en bloc la transmission de cette proposition au Conseil communal pour traitement.

Rugo Claudio (PA). Avant de continuer sur mes arguments, je vais répondre à M. P. Wicht. Je m'adresse à vous M. le Président, en vous priant de transmettre à M. P. Wicht. L'UDC, il me semble qu'il y a trois ans ou dans la législature précédente, avait déposé la même proposition. Aussi, je suis étonné que vous ne soyez pas au courant de votre propre proposition. Personnellement, je ne le savais pas, c'est pourquoi je l'ai proposée. Si j'avais su que c'était une idée de l'UDC, peut-être que je ne l'aurais pas fait. A vous entendre, il faudrait presque monter de 10% les salaires des Conseillers communaux.

Pour répondre à M. J. Hayoz, je m'adresse au Président. J'espère que vous transmettez mes propos à M. J. Hayoz. Les arguments doivent parler d'eux-mêmes et non pas par des cris, de la force ou de la

tonalité de voix. Je vous informe que cette idée ne vient pas de moi, je suis le porte-voix d'un membre influent de cette ville, qui a travaillé toute sa vie et qui m'a mis au défi de vous proposer cette première proposition. Je reviens sur les arguments.

La Conseillère générale, Mme A. de Weck, enfin. Après de très longues recherches scientifiques, j'ai fini par trouver un point commun avec notre chère Conseillère communale. En séance du 17 février 2009, Mme A. de Weck, alors Conseillère générale, s'enquérissait, elle aussi, par la question n° 104 de l'échelle des traitements relatifs aux employés de la Ville: "*Pourquoi le Conseil communal ne remplit-il pas cette obligation? Disposerons-nous de cette échelle des traitements lors du budget 2010?*" (Procès-verbal n°24, page 442; question n° 104 de Mme A. de Weck (PLR) relative à l'échelle des traitements).

Pour ma part, j'invoque trois points précis qui soutiennent cette proposition.

1. Les libéralités ainsi économisées permettraient de réaliser de nouveaux projets communaux, et ceci, à hauteur de 96'000 francs annuels; cette manne salariale non versée se verrait augmenter d'année en année, étant donné qu'un report d'économie se ferait aussi au niveau des retraites.
2. Les communes avoisinantes, leurs électeurs et électrices ainsi que les nôtres, verraient d'un bon œil l'effort consenti par la classe politique de la capitale; ceci sans toucher à l'échelle des traitements des employés de la Ville de Fribourg, argument qui saura convaincre notre estimé Président.
3. Les économies substantielles se répercuteraient nécessairement dans le régime spécial des retraites des Conseillers communaux, de leurs veufs et veuves, ainsi que de leurs orphelins. Régime qui à l'heure actuelle est tout simplement scandaleux. Alors qu'un employé commun à tout juste droit à 2'000 francs d'AVS, et se retrouve par la force des choses candidat aux prestations complémentaires, ceci après quarante années de cotisations à 5,15%. Je vous rappelle que ce sujet fera l'objet de la votation fédérale, le 24 septembre prochain. Référendum sur la loi PV2020 soutenu par le parti solidarités Fribourg, les milieux syndicaux et le Parti des artistes. Les politiques octroient à un conseiller communal – s'octroient, je pourrais dire – une rente à vie après quinze années de travail. Je précise que leur taux de cotisation est de 4%. La rente avoisine les 120'000 francs, soit près de 10'000 francs par mois. Ainsi, à long terme, on baisserait de 10% aussi ce scandaleux chapitre.

Autrement dit, je vous rappelle que le vote est public. Le Parti des artistes saura reconnaître ses alliés et en faire bonne publicité, indépendamment de la forme chère à M. E. Moussa, des conventions partisans, de mes trop longs discours supportés péniblement par MM. F. Ingold et Cardellini - qui n'est plus là - et bien d'autres. J'aimerais qu'en âme et conscience, chaque Conseillère générale et chaque Conseiller général, se pose les questions suivantes lors de ce vote:

- Pensez-vous que le salaire annuel d'un Conseiller communal de 172'406,20 francs (soit 14'371,35 francs mensuels) représente une juste compensation financière pour la charge de travail inhérente à la fonction?
- Pensez-vous que le salaire annuel de la Vice-Syndique de 175'741,20 francs (soit 14'645,10 francs mensuels) représente une juste compensation financière pour la charge de travail inhérente à la fonction? En aparté, je vous signale qu'une Conseillère communale avait

répondu à un journaliste lors de sa nomination qu'elle ne savait pas comment elle allait dépenser toute sa solde. Nous, ouvriers "poutouistes", artisans, artistes savons au franc prêt où part notre argent.

- Pensez-vous que le salaire annuel du Syndic de la Ville de Fribourg de 185'596,20 francs (soit 15'446,35 francs mensuels) représente une juste compensation financière pour la charge de travail inhérente à la fonction?

Je vous précise que ces chiffres tiennent compte de la baisse de 10%. Ces chiffres qui feraient encore beaucoup d'envieux. Si vous pensez comme moi, je vous invite à soutenir cette proposition et à presser sur le bouton vert. Si mes arguments ne vous ont pas convaincus, je vous rappelle que les inégalités (ici salariales) sont le berceau de toute révolution. Nul ne connaîtrait le dénouement d'une telle votation au Brésil ou en Amérique du Sud. En Suisse, à Fribourg, oui, c'est une chance de pouvoir, en toute impunité, déposer ce texte visant à baisser le salaire des politiciens, et je vous invite à la saisir.

Wicht Pascal (UDC). Je me permets de reprendre la parole, étant donné que j'ai été personnellement pris à partie. D'une part, la proposition qui avait été faite par mon groupe, il y a quelques années, ne demandait pas une baisse linéaire de 10%. Nous avons demandé une baisse qui s'inscrivait en cohérence avec l'ensemble de l'échelle salariale de la Commune. Je reviens sur l'incohérence dont je parlais toute à l'heure. Le Conseiller communal qui gagnerait moins que ses Chefs de service, ceci n'aurait pas été le cas avec la proposition que nous avons faite il y a quelques années. D'autre part, cette proposition avait été motivée par des raisons budgétaires, à un moment où des efforts particuliers avaient été demandés au personnel de la Ville, et non pas par une volonté sous-jacente d'enquiquiner le Conseil communal ou certains de ses membres.

Vote

Le Conseil général refuse, par 51 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 1 de M. Claudio Rugo.

A voté en faveur de la transmission: 1 Rugo Claudio (PA)

Ont voté contre la transmission: 51 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 4 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Papaux David (UDC)

N'a pas voté: 1 Parpan Mario (CG-PCS)

des postulats

- n°42 de Mme et M. Fabienne Menétrey et Oliver Collaud (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Menétrey Fabienne (Verts). Je vais tâcher d'être claire et concise. La Ville de Fribourg tient en estime ses espaces verts, les aménage et les entretient. Elle s'est déjà engagée à mener une gestion différenciée de ces espaces et à prendre des mesures spécifiques dans son "engagement biodiversité", par exemple, en installant des hôtels à insectes et des nichoirs. Toutefois, des efforts restent à accomplir, notamment en matière d'abolition de l'utilisation de pesticides de synthèse, de promotion et préservation des espèces indigènes, de réduction des émissions lors de l'entretien, de biodiversité, d'information au public, et j'en passe.

Une vision holistique pour une gestion durable des espaces verts en zone urbaine manque encore à notre ville. C'est pourquoi, nous souhaitons rejoindre le programme VilleVerte Suisse, mis en place par L'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP) et ses partenaires.

Ce programme procède en plusieurs temps.

- Tout d'abord, par une analyse complète de la gestion actuelle de nos espaces verts, ce qui permet de valoriser ce qui se fait déjà dans le domaine des parcs et promenades.
- Ensuite, une mise en œuvre de mesures pour améliorer la durabilité des divers projets existants.
- Puis, des outils de planification, d'entretien, d'organisation et de communication sont fournis pour atteindre progressivement des objectifs adaptés à notre situation locale. Concrètement, ça peut être des formations données aux jardiniers, des échanges de compétences, une aide dans le processus législatif.

Cette démarche est accompagnée d'un processus de certification à trois niveaux (bronze, argent et or) permettant de visibiliser une gestion durable. Le niveau or permet de prétendre au "bourgeon" bio suisse, ce à quoi nous aspirons, bien évidemment. L'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades et l'Office fédéral de l'environnement soutiennent et accompagnent la procédure de certification et la transmission du savoir-faire, afin qu'elles arrivent à une gestion innovante du Vert urbain.

VilleVerte Suisse répond au besoin croissant d'espaces verts d'une haute qualité garantie. Les habitants sont demandeurs d'espaces de promenade, de places de jeux, d'espaces de repos à l'ombre d'arbres ou les pieds dans l'herbe, car ils répondent à différentes fonctions (sociale, environnementale, culturelle, etc.) d'une ville en pleine croissance. Il suffit, par exemple, de jeter un œil sur les quelques coins de gazon envahis ces derniers jours lors des pauses de midi.

En conclusion, n'oublions pas le message fort que ceci envoie à toute la population: une reconnaissance de ce qui se fait, une amélioration et une vision globale. Autrement dit, une mesure

forte et visible, dans la volonté du Conseil communal de placer cette législature sous le signe du développement durable. Nous vous remercions, chères et chers collègues, de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 3 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 42 de Mme et M. Fabienne Menétrey et Olivier Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

Se sont abstenus: 5 Dupré Bernard (UDC), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI)

- n°43 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité en Ville de Fribourg susceptible d'être intégré dans le Plan d'aménagement local

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Zurich Simon (PS). La nature est en danger grave, nous ne le répéterons jamais assez. Un tiers des espèces qui vivent en Suisse sont menacées à l'heure où nous parlons. La moitié des milieux naturels sont menacés. Oui, vous avez bien entendu, la moitié des milieux naturels, ces lieux où nous aimons nous promener, nous détendre, nous ressourcer et nous oxygéner. L'oxygène que nous respirons ou les fruits et les légumes que nous mangeons dépendent de la bonne santé de la nature. Devant cette menace, l'heure est grave et nous nous devons, toutes et tous, d'agir.

Notre postulat est une proposition d'agir concrètement, à notre échelle, certes modeste, mais ô combien importante. Notre postulat comporte trois volets:

Premièrement, il propose au Conseil communal de procéder à une analyse de la situation actuelle. D'une part, le Conseil communal dresse un état des lieux de la biodiversité du paysage et de la nature dans les sites naturels et dans les quartiers. D'autre part, il peut en outre inventorier les mesures du Service des parcs et promenades en faveur de la biodiversité durant les années passées.

Deuxièmement, notre postulat demande au Conseil communal de présenter un rapport concernant un plan d'action pour préserver et promouvoir la biodiversité sur le territoire de la ville. Concrètement, il propose les exemples suivants:

- des mesures visant à aménager de manière naturelle les cours et plans d'eau, à favoriser l'infiltration des eaux de pluie plutôt que leur évacuation et à mettre en réseau les différents milieux aquatiques naturels;
- des mesures visant à renforcer la biodiversité dans les espaces publics et à augmenter la qualité de ces espaces;
- des mesures visant à promouvoir les façades et toits végétalisés;
- des mesures de protection pour les populations d'abeilles, notamment la diversification et la continuité de l'offre en plantes nourricières.

Troisièmement, il demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'insérer des mesures en faveur de la biodiversité dans le Plan d'aménagement local.

Chères et chers collègues, la diminution de la biodiversité menace directement de nombreuses espèces animales. Elle menace directement cette nature qui caractérise notre belle ville. À terme, elle menace directement notre propre existence. Ce postulat contribue, par des mesures concrètes et tangibles, à inverser la tendance. Au nom des signataires, je vous remercie de tout cœur de votre soutien à ce postulat.

Altermatt Bernhard (DC/vl). La sauvegarde et la promotion de la biodiversité en milieu urbain constituent un élément essentiel de notre qualité de vie et un enjeu important, auquel chacun doit être sensible. Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral s'engage pour une commune consciente et responsable face aux défis environnementaux et va donc voter oui à la transmission de ce postulat, à sa majorité.

Cela étant, une forte minorité de notre groupe ne peut s'empêcher de relever le recyclage du sujet qui, au final, risque d'éclipser sa noble cause. Nous pouvons faire le même constat pour le postulat que nous venons de transmettre. A la lecture du postulat n° 183 de MM. Allenspach, Nobs, Ingold et de Mmes Burgener Woeffray et Graden de la dernière législature, nous constatons, par exemple, que ce dernier inclut une demande sensiblement similaire à celle qui nous est soumise aujourd'hui, je cite: "*Le postulat demande une réflexion fondamentale sur les mesures nécessaires et applicables dans les domaines suivants: la nature et le paysage urbain, l'arborisation, la biodiversité*". Or, ce postulat attend toujours une réponse, laquelle couvrira, à n'en pas douter, aussi le postulat dont nous nous apprêtons à voter la transmission. C'est du moins ce que nous proposerions au Conseil communal de faire.

De même, dans le cadre du postulat n° 173 de MM. C. Allenspach et E. Moussa demandant un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs, le Conseil communal a eu l'occasion de répondre, il y a moins d'une année que, je cite: "*Le projet d'agglomération et la révision du PAL ont mis en évidence la nécessité d'élaborer une stratégie paysagère dans le but de valoriser le cadre de vie des habitants, préserver la biodiversité dans les milieux urbains, renforcer la qualité des espaces verts, etc.*". Il a encore précisé, je cite, que "*dans le cadre de la révision du PAL, la Ville a approfondi la thématique du paysage par le biais d'une étude qui précise les éléments structurants du paysage fribourgeois, donne des recommandations d'aménagement et une priorité aux interventions*" et que "*cette étude représente un préalable à l'élaboration d'un Plan directeur ou une stratégie du Paysage 200'000 francs ont été portés au budget 2017, en catégorie II, pour cette étude et seront suivis les années prochaines d'un montant annuel de 400'000 francs pour financer les réalisations*".

planifiées dans ce cadre". Il ne s'agit-là que de quelques postulats d'une liste plus longue. Sans se confondre entièrement avec les postulats dont nous discutons aujourd'hui, ils permettront d'y répondre et lui enlèvent, dès lors, une partie de la pertinence qu'il mérite, nous trouvons. Ne devrions-nous pas nous épargner de répéter les mêmes sujets avec une motivation peu efficace, car au final, quelle conclusion tirer: qu'une majeure partie de notre Conseil a des idées fortement similaires à répétition, ou que le Conseil communal n'est pas sensible à la sauvegarde de la biodiversité et est inefficace dans ce domaine? Je ne l'espère pas, au contraire.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Je m'exprime à titre personnel. Je pense que les postulats n° 42 et 43 sont très similaires.

Was mir einfach auffällt bei beiden Postulaten: ich frage mich immer in welcher Zeit wir eigentlich leben? Sie sprechen immer noch von Anliegen, sie bleiben immer noch in dieser Zeit wie vor 20 Jahren. Für mich ist der Auftrag Biodiversität zu fördern, grüne Räume zu pflegen und auch auszubauen wo immer es möglich ist, für mich - für uns alle - ist es eine Selbstverständlichkeit. Ich habe eigentlich nicht den Eindruck, dass unser Gemeinderat - die zuständigen Gemeinderäte - diesbezüglich untätig sind und ich würde es eigentlich begrüßen, statt neue Studien in Auftrag zu geben, man lieber Worte sofort in Taten umsetzt. Das wird eigentlich auch gemacht und deswegen bin ich sehr zurückhaltend zu solchen Aufträgen an den Gemeinderat.

Allenspach Christoph (PS). Je crois vous êtes en train de mélanger les poires et les pommes. M. B. Altermatt. Je ne comprends pas pourquoi vous comparez les postulats que j'ai déposés à l'époque. Par exemple, celui déposé avec M. E. Moussa concernait des espaces publics qui sont bien sûr un peu verts. Il y a des arbres, etc. Mais ça, ce n'est pas encore la biodiversité. On va discuter tout à l'heure du parc des Kybourg je crois. Il n'y a pas de biodiversité à cet endroit. Il y a des arbres qui ne sont pas à leur place dans ce parc. Aujourd'hui, on sait qu'il faut planter autre chose. Un arbre, ce n'est pas juste un arbre. Un arbuste, ce n'est pas juste un arbuste. Il faut les mettre où ils sont vraiment bien dans la nature. Par exemple, il ne faut pas mettre un sapin en ville de Fribourg.

Nous, ce qu'on demande, c'est d'aller beaucoup plus loin. Ce n'est pas une étude, Mme E. Schneuwly-Aschwanden, ce n'est pas une étude qu'on demande, c'est un constat. Je sais que les jardiniers de la Ville ne sont pas inactifs, pas du tout! Je dispose d'une liste qui date de deux ans, de 2015, sur laquelle M. T. Wieland explique ce qu'il a fait, ce qu'il est en train de faire, et ce n'est pas rien. Nous, nous demandons qu'on le systématise, qu'on l'insère aussi dans le Plan d'aménagement local, pour responsabiliser la part de la commune et aussi celle des privés. Rien n'est inscrit dans le Plan actuel, ou très peu. Même dans le Plan directeur cantonal, pratiquement rien n'est inscrit. Et si on parle d'un Plan de paysage, je vous invite à lire les Plans existants des paysages. Là vous avez, marqué sur un Plan, quelques vues d'ensemble sur la Vieille-Ville de Fribourg. C'est ça le Plan de paysage. C'est vraiment rien. Il faut tout systématiser. Je crois que si ce travail est déjà en cours, on va certainement nous le dire. Ce n'est pas une grande étude. Il faut un petit peu utiliser ce qu'il y a déjà. Il faut réfléchir sur cette base-là et avancer. Nous, on veut être au clair quant à la direction choisie.

Vonlanthen Marc (PS). Je voulais juste répondre à la première partie de l'intervention de Mme E. Schneuwly-Aschwanden, car je trouve qu'elle est légitime et qu'elle mérite une réponse. On peut effectivement avoir l'impression que les deux postulats qui vous sont proposés ce soir ont une certaine redondance. Si vous vous rendez sur le site Internet du label auquel les Verts vous proposent d'adhérer et que vous regardez le catalogue de mesures qui sont proposées, vous verrez

que celles-ci dépassent de loin les seules mesures de la biodiversité. C'est plutôt un postulat à portée générale proposé par les Verts. Il y a des mesures qui sont des mesures pour la mobilité, pour la production, pour la biodiversité, c'est vrai, mais si vous regardez les mesures qui sont proposées pour la biodiversité, elles vont nettement moins loin que les mesures que nous proposons. Il n'est pas exact de dire que ces deux postulats sont redondants. Vous avez, d'un côté, un postulat qui est très général, qui va peut-être moins loin, et puis vous avez ici le postulat, que nous proposons, qui est un postulat plus spécifique, avec des mesures très ciblées qui vont plus loin.

Vote

Le Conseil général décide, par 38 voix contre 8 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 43 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Christoph Allenspach.

Ont voté en faveur de la transmission: 38 Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gapany Joël (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 8 Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 11 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Océane (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Wicht Pascal (UDC)

- n°44 de Mmes Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une stratégie d'affichage libre en faveur des sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Liaudat Geneviève (PS). On pourrait dire que ce postulat a été écrit, signé et transmis par 44 personnes, parce que la Ville de Fribourg dispose d'une large offre culturelle. S'il n'y avait pas de personnes qui auraient besoin de mettre leurs affiches à Fribourg, je crois que personne aurait dit "mais écoutez, attendez, regardez là. Nous n'arrivons plus à poser, même pas six affiches". Voici une photo de l'arrêt de bus du Tilleul. On y voit un panneau fermé à clé et des gens qui ont tenté de poser des affiches. Il y en a six, mais elles se superposent. Je pense, qu'en fait, on peut poser quatre affiches de taille moyenne. Ceci pour dire que ce postulat a lieu d'être, parce qu'on a une super offre culturelle en ville de Fribourg; c'est déjà un bon point. Ensuite, on a l'impression qu'il y a eu de l'énergie fournie pour repenser un peu ces choses-là. Peut-être avec un petit besoin de coordination, plus dans le sens où, d'accord, il y a des associations de quartier qui ont peut-être besoin d'affichage sous clé et autre chose comme ça. Mais, nous avons peut-être un peu oublié les associations à but non-lucratif de la ville de Fribourg. C'est pourquoi, nous avons déposé ce postulat qui demande une réflexion un peu plus globale. Il est très important de pouvoir communiquer sur les événements qui se passent à Fribourg. Nous demandons, si possible, une coordination avec les Services de la culture, de la Police locale, ainsi que de l'Edilité, parce qu'il s'agit une réflexion globale. De même, qu'il y ait

des emplacements adéquats pour les sociétés sociales et culturelles à but non-lucratif en taille, en nombre et en accès.

Rugo Claudio (PA). Les photos sont parlantes. Malheureusement, elles ne seront pas si parlantes que ça puisque l'on m'a interdit de les projeter. Décision de l'ultime Bureau, sans communication de sa part. J'ai donc fait onze photos ce matin pour rien du tout. Je vais vous les décrire.

La première photo se situe à la Gare, où l'on n'avait pas enlevé les panneaux d'affichage et où on avait inscrit sur une affiche "Il est interdit d'afficher ici". C'est un peu contradictoire. Cette affiche se trouve également tout en haut du Torry, etc.

La deuxième photo se trouve à la même place, à la place de la Gare, où on a sept affiches bien placardées par l'affichage vert. Ce sont toutes les affiches qu'on retrouve un peu partout en ville de Fribourg. A ce sujet, il y a une autre photo qui lui correspond, c'est le kiosque du Jura où il y avait deux panneaux et maintenant les affiches, affichage vert, ont pris beaucoup plus de place, deux mètres de plus. Ainsi, quand on a besoin d'aller aux toilettes, chez les hommes, on trouve encore trois petites affiches. On a la possibilité de les lire, juste avant d'aller aux toilettes. C'est une belle chose. Je reviens au texte. Je crois que je vais m'arrêter pour la description des photos qui sont consultables ici [M. C. Rugo montre une clé USB].

Alors, non content du résultat des encaissements des nouveaux horodateurs mis en Basse-Ville et au Schoenberg; c'est une esthétique toute nouvelle du propre en ordre des lieux publics. Cela doit plaire aussi aux hommes et aux femmes de ménage de l'UDC. D'ailleurs, on ne peut pas dire que la gente féminine soit surreprésentée dans ce groupe.

Les contrats juteux se sont faits avec la SGA au tunnel Tivoli. Le panneau en question a été remplacé par deux gros panneaux SGA. La preuve est ici toujours [il montre sa clé USB]; avec affichage vert à la Gare et au Jura, entre autres, et s'en oublier Selecta. Chaque fois qu'on a des panneaux, juste à côté, on a le temps de prendre un petit désaltérant, parce que le temps de lire toutes les affiches, c'est normal: Selecta. Donc c'est vraiment un mercantilisme du lieu public. À trop vouloir être le "Meister Propre" de Fribourg, vous vous mettez à dos les foudres des défenseurs des associations et, par là même, les griffes de Mmes G. Liaudat et S. Sabino. Je conclus en sachant écouter la maxime: le trop est l'ennemi du bien!

Le Président. Merci M. C. Rugo. Je vous informe tout de même que si vous aviez pris la peine de poser la question à notre Secrétaire du Conseil général, il vous aurait dit qu'il n'était pas possible d'afficher des photos. Cela vous aurait évité de parcourir la ville pour faire vos magnifiques photos. La discussion se poursuit.

Liaudat Geneviève (PS). Je souhaite ajouter un petit complément. Ces informations, les mêmes qui viennent d'être dites, ont déjà été transmises au Conseil communal. Apparemment, le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude. Je pense donc qu'il n'y a pas besoin d'en parler plus longuement.

Le Président. Merci Mme G. Liaudat. Mme S. Sabino vous voulez rajouter quelque chose?

Sabino Sandra (PS). Non je pense que tout a été dit, même un peu trop.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 0 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 44 de Mmes Geneviève Liaudat et Sandra Sabino.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 5 de Reyff Charles (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n°45 de M. Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal de mentionner dans ses réponses aux postulats et aux questions les coûts (en temps ou en argent) qu'ils ont engendré

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal, même s'il n'est pas sûr que cet instrument permette d'atteindre le but recherché, ne s'oppose pas à sa transmission pour étude.

Giller Christophe (UDC). Comme je le disais dans mon discours de fin d'année présidentielle, nous déposons de nombreux postulats et posons beaucoup de questions par rapport aux communes voisines. Par mesure de transparence, je demande que ces coûts en temps ou en argent soient, dans la mesure du possible, transmis avec les réponses.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral éprouve une certaine sympathie pour notre ancien Président qui aimerait connaître les coûts exacts des nombreuses interventions demandant une réponse du Conseil communal et il soutiendra, majoritairement, le postulat.

Permettez-moi cependant de relever quelques éléments qui ont été discutés lors de notre réunion de groupe et qui alimenteront utilement notre réflexion commune sur notre travail parlementaire. Malgré les compétences très limitées de notre Conseil, et malgré le fait que nous ressemblons plus à une chambre d'enregistrement qu'à autre chose, nous avons, au Conseil général, une vraie "identité parlementaire", c'est-à-dire que nous sommes les représentants élus de la population et nous considérons que nous avons notre mot à dire sur la gestion de la Ville. Les joutes verbales qui ont régulièrement lieu dans cette salle, les voix hautes et les coups bas qui y résonnent (jusque dans la presse), les démonstrations de force et jeux de pouvoir, tout cela fait en sorte que nous avons un fonctionnement de "parlement" et, partant, que nous "parlons", parfois trop, parfois trop longuement, parfois trop peu respectueusement des uns et des autres. Cependant, notre mission principale est de parler, de proposer, de questionner et d'interroger.

Jetzt kann man sich natürlich in schöner Krämermanier fragen, welchen Aufwand denn dieser Parlamentarismus verursacht? Herr Giller und wir sind nicht die Einzigen, die sich diese Frage stellen. Dasselbe Anliegen wurde schon in zahlreichen anderen Regionen und Gremien verlangt, diskutiert und teilweise sogar umgesetzt: So kostete beispielsweise im Jahr 2014 jede Motion, jede Interpellation und jedes Postulat auf Bundesebene in Bern durchschnittlich 6'000 Franken. Im Kanton Aargau werden die Beantwortungskosten von parlamentarischen Vorstössen seit dem Jahr 2001 (mittels einer Kalkulation auf der Basis von Fallpauschalen) ausgewiesen. Der Durchschnitt der Jahre 2013 und 2014 liegt zwischen 1'700 und 2'000 Franken pro Objekt.

On peut estimer, en adaptant un peu les échelles salariales fribourgeoises, que les coûts engendrés par notre activité parlementaire avoisinent les 1'500 à 2'000 francs par objet. Pour la législature passée, durant laquelle nous avons déposé presque exactement 200 postulats et propositions, cela reviendrait à un coût total entre 300'000 et 400'000 francs, soit 60 à 80'000 francs par an. Voilà le prix réel de la partie postulats/propositions de notre activité parlementaire.

Meine Damen und Herren, Sie sehen, die entsprechenden Zahlen dürften grösstenteils bekannt sein. Trotzdem fände es unsere Fraktion interessant, wenn die Stadt Freiburg diese Kalkulation einmal für sich vornehmen würde: einerseits im Sinne der Transparenz und Wertschätzung der Arbeit, die hinter der Beantwortung steckt; und andererseits weil man damit auch feststellen kann, inwiefern wir hier in Freiburg effizienter oder weniger effizient als Andere arbeiten.

En suivant la méthode argovienne, avec les calculs forfaitaires par cas, cette visibilité des coûts (bien que modestes) et cette valorisation du travail qu'il y a derrière chaque réponse, devraient pouvoir être garantis de manière rapide et peu bureaucratique à Fribourg, car si l'on veut éviter une chose, c'est bien que ce postulat augmente les coûts indirects de chaque postulat et proposition que nous déposons!

Vonlanthen Marc (PS). Le postulat n°45 a suscité des avis partagés lors de notre séance de groupe, dont je me fais ici le rapporteur.

Lorsque je me suis attaqué au Rapport de ce postulat, je suis allé voir les chiffres disponibles sur le site de la Ville. Si nous regardons les postulats transmis depuis 2011 et que nous calculons une moyenne annuelle avec les données, nous arrivons à une moyenne de 34 postulats transmis par année. Si, ensuite, on compte pour chaque année le nombre de postulats qui ont été transmis, on constate que dans les deux dernières années, en 2015, il y a eu 24 postulats transmis, donc inférieur à la moyenne sur cinq ans et en 2016, il y a eu 19 postulats transmis, donc aussi inférieur. En fait, en 2016, depuis 2011, c'est le chiffre le plus bas. Si ce postulat vise à sensibiliser ou à s'attaquer à une éventuelle hausse des postulats transmis, ce n'est en tout cas pas ce que montrent les chiffres. Durant les deux dernières années, moins de postulats ont été transmis.

Néanmoins, le groupe socialiste partage avec l'auteur du postulat, le constat que le traitement des postulats et des questions engendre inévitablement des coûts auxquels nous devons rester attentifs, et qu'il peut ainsi sembler légitime, par soucis de transparence, de mesurer et de communiquer systématiquement ces coûts. Le PS a en effet toujours milité pour davantage de transparence dans la vie publique.

Ceci étant dit, ce n'est pas parce que le mot "transparence" apparaît sur une proposition ou une intervention que nous allons l'accepter de facto. La majorité des membres du groupe socialiste va

s'opposer à la transmission du postulat, d'abord pour des raisons de principe. Que vise ce postulat, sinon la régulation des coûts, donc la diminution du nombre de postulats déposés, sur la base d'un critère purement comptable? Nous sommes d'avis que la démocratie à un prix, et qu'il n'est pas judicieux d'introduire un tel critère, qui, de prime abord, peut séduire par son extrême et simpliste lisibilité, mais qui risque de prendre l'ascendant sur le contenu politique des postulats. Elle va s'y opposer également pour des raisons pratiques. Nous nous sommes interrogés de savoir comment ce postulat pouvait être mis en œuvre. Est-ce que ce postulat ne va pas exactement à l'encontre de ce qu'il prétend améliorer? En toute rigueur, si on veut mesurer les coûts engendrés par les postulats, il va falloir commencer à le faire ici, lorsqu'on commence les discussions sur les coûts. Quels sont les coûts qu'on va prendre en compte? Les nôtres, ceux des Conseillers communaux présents? Ensuite, il va falloir différencier les coûts engendrés par le traitement de ces postulats suivant le salaire horaire des différents collaborateurs de la Ville qui vont y travailler. Ce postulat risque d'introduire du sable dans les rouages de l'Administration. Au fond, on peut se demander si ce postulat, sous prétexte d'optimiser le fonctionnement de l'Administration, ne risque, au contraire, de l'alourdir. Finalement, à titre personnel, je suis très intéressé à connaître l'ordre de grandeur des coûts d'un postulat. Je me demande si on ne pourrait pas poser la question au Conseil communal de faire une moyenne, sur les dernières années, des postulats qui ont été transmis et simplement de savoir grosso modo combien coûte un postulat. Bien entendu, ce montant va être différent en fonction des postulats, mais cela nous donnerait une idée des coûts qu'ils engendrent.

Rugo Claudio (PA). "*Conscient des responsabilités qu'il se prépare à endosser*", répéteriez-vous cette recommandation faite le 30 mars 2015, M. P. Marchioni? M. C. Giller est un artiste. Pas encore membre, mais ... L'artiste est une personne qui s'éloigne des préoccupations quotidiennes et interroge ses congénères.

En date du 25 avril 2016, il est conféré dans le procès-verbal n° 1 de la séance d'intronisation du postulant, je cite M. C. Giller: "*D'autres sujets, que je ne citerai point, vont certainement provoquer des débats un peu plus houleux*". C'est l'hôpital qui se fout de la charité. En effet, c'est sous sa conduite que trois recours ont été déposés, ce qui infirme ses dires dans le discours d'adieu où il précisait et le nombre de recours (2) et le nombre de postulats (41). Est-ce bien là le rôle du Président du Conseil général? Je vous le demande. Auquel cas, il faudra rajouter une clause au cahier des charges du maître de séance.

Ignorance intellectuelle, je n'irais pas jusque-là. Pour exemple: le Président C. Giller, pour gagner ou plutôt ne pas accorder vingt secondes, faisait perdre cinq à dix minutes à ce Conseil. L'excès de zèle et le manque d'ouverture démocratique du Président Giller ont engendré des frais disproportionnés avec les nombreuses convocations exceptionnelles du Bureau. Avec aussi, les appels à l'aide au Service juridique de la Ville de Fribourg qui, dans le recours n° 2 a dû, comme le veut l'usage, demander trente jours supplémentaires pour se déterminer. Par ailleurs, ce Service a dû s'adjoindre des hautes connaissances de Maître Capellini pour remplir ses diverses fonctions. Personnellement, je pense que la taille du costume était un peu trop grande. Par la présentation de ce postulat, M. C. Giller, redevenu simple Conseiller général, veut s'assurer que les poches du tailleur ne sont pas trouées.

Bourgarel Gilles (Verts). Je dirais que oui, ce postulat part d'une bonne intention, mais que l'enfer est pavé de bonnes intentions. En fait, en voulant connaître des coûts - cela a déjà été dit -, on risque de charger un peu plus l'Administration, mais c'est une tendance lourde de nos sociétés. Assurer le contrôle du contrôle, créer des instances spécialement à cet effet, engendrant des coûts

supplémentaires, des retards, des lenteurs, des blocages et, en fin de compte, qu'est-ce qu'on risque de tuer dans l'œuf? C'est tout simplement notre démocratie et notre parlement. En effet, si l'on s'amuse à calculer les coûts de chaque postulat, on verra peut-être que ce sont ceux qui sont les plus pertinents et qui ont la plus grande portée générale qui vont engendrer le plus de frais. Par contre, ces postulats vont également permettre de réelles améliorations, alors qu'il y a souvent des postulats de détail qui pourraient être réglés en dehors du plénum, par contact direct avec l'Administration, évitant bien des pertes de temps et des coûts supplémentaires. C'est à la discipline de chacun-e-s dans cette assemblée que je fais appel pour aussi demander de rejeter ce postulat, qui partait d'une bonne intention.

Pfister Vincent (CG-PCS). Je vais dire à peu près la même chose que M. G. Bourgarel. L'intention est bonne, la manière, elle, peut-être un peu moins. Par contre, ce que nous pouvons constater, c'est que les postulats sont importants pour notre Conseil. Ils nous permettent de mener des débats intéressants entre les Conseillers généraux. Nous avons un exemple très parlant avec le débat sur ce postulat. Je rejoins M. G. Bourgarel quant au nombre de postulats qui pourraient être tournés différemment, demandant moins de temps au Conseil général et au Conseil communal, en utilisant plus les questions au Conseil communal. Même si la transmission de ce postulat est refusée, je demande au Bureau de profiter de l'occasion pour réfléchir à la place à redonner aux questions au Conseil communal, plutôt que de les délaissier en fin de séance, quand tout le monde est un peu fatigué. En effet, les interventions de certains sont plutôt longues. Je demande plutôt de réfléchir à la place à redonner aux questions au sein de notre Conseil.

Grandjean Alexandre (PS). Ich habe mir einfach die Frage gestellt was denn die Aussagekraft der Zahl sein könnte, die von dieser Übung resultieren könnte? Was ist genau der Nutzen, zu wissen was die Bearbeitung eines Postulats gekostet hat? Zum Glück will niemand damit Beschämungen vornehmen der Leute, die parlamentarisch tätig sind und Vorstösse einreichen. Das ist schon mal kein negativer Punkt. Aber was sagt uns eine hohe oder eine tiefe Zahl? Sagt das uns bei einer tiefen Zahl, dass offene Türen eingernannt worden sind? Sagt das uns bei einer hohen Zahl, dass da ein neues Fachgebiet bearbeitet wird und dass eine Intervention irgendwo auf Pfaden gesucht wird, die bisher noch nicht bekannt sind und dass wir neue Lösungen entwerfen. Die hohe Zahl mag abschreckend sein aber im Grunde genommen wäre gerade in diesem Fall eigentlich die seriöse Bearbeitung, die Erarbeitung neuer Wege ein Pluspunkt. Ich glaube wir setzen falsche Signale wenn wir da nur auf die Kosten schauen. Dasselbe ist für die Wertschätzung der Intervention. Was heissen tiefe Kosten? Das heisst "uups" das haben wir durchgewunken. Ein zu tiefer Preis für die Bearbeitung könnte heissen, die haben ja gar keine Sitzung einberufen, da hat einfach jemand eine Antwort entworfen. Höhere Kosten heissen, da ist interdisziplinär gearbeitet worden. Aber wollen wir wirklich solche Antworten haben auf solche Fragen? Ehrlich gesagt würden mir diese Informationen nicht viel bringen. Ich glaube die Qualität der Antworten stimmt und in diesem Sinne finde ich es nicht nötig diese Übung zu machen und diese Interventionen alle finanziell zu beziffern. Umso mehr, als gewisse Arbeiten so oder so gemacht werden müssen. Ob jetzt diese Arbeiten unter diese Zahl summiert werden oder einfach in die allgemeine Verwaltungstätigkeit einbezogen werden, ist für die Verwaltung völlig frei. Dementsprechend sind auch die Resultate eigentlich wenig bis nichtssagend.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (FDP). Es muss auf zwei Sachen hingewiesen werden:

- 1) Dieses Postulat unterwandert in keiner Weise die parlamentarischen und demokratischen Rechte.

- 2) Was gerade mein Vorredner gesagt hat, zu wissen was die Verwaltungstätigkeit kostet um eine Antwort zu redigieren, ist in keiner Weise eine Wertung - ob teuer oder günstig heisst nicht ob ein Postulat gerechtfertigt ist oder eben nicht. Es gibt in dem Sinne kein zu teures und kein zu günstiges Bearbeiten eines Postulats. Aber es ist eine Sensibilisierung, zu wissen, dass die Auswirkung unserer Tätigkeit nicht kostenlos ist. Ich denke das schadet nicht.

Wenn ich mich richtig erinnere wird in jeder Jahresrechnung die Frage gestellt warum haben wir mehr Verwaltungspersonal. Die Antwort des Gemeinderates ist dann, dass es das nötige Personal braucht um die Postulate seriös zu beantworten und gute Arbeit zu machen. Es ist nicht ein lapidarer Betrag. Es will aber nicht heissen, dass Postulate und Fragen zu stellen in Zukunft zu einer Gewissensfrage werden, in keiner Weise. Ich bin auch davon überzeugt was Herr G. Bourgarel gesagt hat: viele Fragen lassen sich auch im bilateralen Austausch mit den Gemeinderäten oder mit der Verwaltung lösen, man braucht nicht immer ein Postulat einzureichen.

Giller Christophe (UDC). Je me permets d'ajouter quelques petites précisions. En effet, je vous rappelle qu'un postulat demande au Conseil communal d'étudier une problématique. Le mien demande simplement que le Conseil communal nous transmette les coûts, s'il les connaît. Il arrive parfois que le Conseil communal doive mandater une entreprise externe pour répondre à un postulat. Dès lors, je demande qu'il nous informe des coûts. Certaines fois, c'est le Conseil communal qui répond, car c'est basique. Il connaît le temps que cela lui a pris. J'ose espérer que le Conseil communal sait ce qu'il fait et ce que font les employés de la Ville. Aussi, s'il connaît le nombre d'heures, il peut le mentionner. S'il n'a rien, il ne peut pas le mettre. Il se peut qu'il étudie une problématique et qu'il se dise "non, cela va nous demander trop d'administratif, nous n'allons pas le faire". Ce postulat demande d'étudier la question et d'y répondre dans une année. Il ne demande rien de plus.

M. C. Rugo, je ne vais même pas m'abaisser à vous répondre. Nous avons compris que vous n'aimez personne. Vous n'aimez pas le Conseil communal, ni l'UDC. Nous nous demandons ce que vous aimez et ce que vous faites ici.

Vonlanthen Marc (PS). Si le seul but de ce postulat est de sensibiliser les Conseillers généraux aux coûts engendrés par leurs interventions, alors s'il vous plaît, ne surchargez pas l'Administration de devoir faire ce travail pour chaque postulat. Il faut trouver une solution de faire une moyenne, de le faire une fois. Nous aurons tous en tête qu'un postulat coûte tant et serons tous suffisamment sensibilisés. N'imposez pas ceci à l'Administration pour chaque postulat déposé, cela n'a pas de sens.

Rugo Claudio (PA). J'ai été interpellé, aussi je suis obligé de répondre. On m'a posé une question. Je prendrai trente secondes pour dire ce que j'aime. J'aime jouer aux échecs, j'aime jouer du trombone, j'aime jouer de la guitare, j'aime ma famille, etc., et je pense que, parmi vous, il y a des gens qui m'apprécient. Ils ne le disent pas fort, ils ne le disent pas dans les votes. Mais la démocratie, c'est respecter qu'un autre puisse penser différemment. Ma réponse ultime répondra à votre question. Vous pensez que je suis seul, mais il y a derrière moi un parti, des électeurs et des conseillers. J'aime aussi la politique, c'est pour cela que je suis là.

Vote

Le Conseil général décide, par 27 voix contre 17 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 45 de M. Christophe Giller.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 Altermatt Bernhard (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jacquat Vincent (PLR), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 17 Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Grandjean Alexandre (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS)

Se sont abstenus: 13 Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gex Océane (PLR), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Maeder Alain (DC-vl), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Pfister Vincent (CG-PCS), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Pause

La séance est interrompue à 21.02 heures. Elle reprend à 21.16 heures.

- n°46 de Mme et M. Adeline Jungo et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept de "vie nocturne" en ville de Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jungo Adeline (PS). Nous voici réunis ce soir pour la 9^{ème} séance de cette législature, afin de faire de la politique au sein de notre commune, de notre cité. De la politique dans la cité, et oui. Selon Aristote, cette politique, qui nous passionne toutes et tous, existe en vue du vivre ensemble et du bien vivre. Fribourg bénéficie d'une offre riche en animations culturelles et en divertissements. Grâce à celles-ci, les habitants vivent ensemble, vivent bien. Or, actuellement, seule la vie diurne fait réellement partie de la politique de notre ville. En effet, à ce jour, Fribourg ne dispose pas d'un instrument permettant de répertorier, consolider et développer l'offre dans le domaine de la vie nocturne de manière cohérente. Il convient donc d'assurer la diversité de l'offre actuelle et de permettre le développement de nouvelles offres tout en assurant le vivre ensemble, le bien vivre.

Vous constaterez, chères et chers collègues, que le but de ce postulat n'est pas de faire de notre ville une discothèque géante, un futur Ibiza, ou une perpétuelle fête de la bière, mais, au contraire, de simplement demander au Conseil communal d'étudier l'opportunité d'élaborer un concept de vie nocturne. Dans ce concept de vie nocturne, nous pensons notamment aux domaines suivants: prévention et sensibilisation, heure de fermeture des établissements publics, maintien de l'offre dans des endroits excentrés et inhabituels tels que le Banshees, le Mouton Noir ou le Centre Fries, soutien de la création d'un conseil de la nuit, utilisation intermédiaire des terrains, offre en transports publics, sécurité et propreté.

Lors de la séance du Conseil général du 2 novembre 2015, le sort de Fri-Son et du vivre ensemble, du bien vivre autour de cette salle de concert, me préoccupait. Je m'étais dès lors engagée à déposer un postulat pour assurer la pérennité de ce dernier. Fri-Son est, pour l'heure, sauvé. Toutefois, la situation de la vie nocturne en ville de Fribourg mérite que notre Conseil communal s'en préoccupe de manière générale. Afin d'améliorer et de développer le vivre ensemble, le bien vivre de notre

chère cité, et ce, aussi après le coucher du soleil, je vous invite chères et chers collègues, à soutenir ce postulat.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Un postulat quasi identique a été présenté le 30 mai dernier, par MM. B. Fasel et S. Murith.

Il a été refusé par 29 voix contre 22 et 5 abstentions. Le PLR s'oppose à la nouvelle présentation de ce postulat no 46. J'ai personnellement soutenu le postulat de MM. B. Fasel et S. Murith, car la vie nocturne dans ma jeunesse où je sortais énormément et, plus tard, en tant que restauratrice, a toujours été très importante pour moi. Elle génère de nombreuses places de travail pour un grand nombre de personnes et, pour les jeunes, elle permet de se rencontrer et de dépenser le surplus d'énergie d'une façon positive, du moins pour ceux qui dansent encore!

Elle occasionne naturellement également quelques désagréments pour les personnes qui ont un sommeil léger. Mais l'utilisation des sourdines en cire pourrait remédier à ce problème. Elles permettent de dormir n'importe où une fois que l'on s'y est habitué.

Plus sérieusement, les jeunes initiants du postulat ont regretté que la majorité ait décidé de fermer la porte à l'option intéressante des zones et des pôles de la vie nocturne. Ce concept, permettant de concilier des intérêts parfois divergents des acteurs de la vie nocturne et des habitants, mériterait une étude approfondie.

Ce qui est dérangeant, c'est la manière de faire. Nous sommes tous des élus, des citoyens de notre ville. C'est pour leur bien que nous devons agir, et non pour une espèce de guerre stérile entre la gauche et la droite. Réfléchir à la planification de la vie nocturne doit être un projet commun. Notre proposition est de revoir le sujet et d'élaborer une réflexion prenant en considération le plus de paramètres possibles.

Fasel Blaise (DC/vl). Le groupe DC/vl est heureux d'avoir lancé le débat en matière d'encouragement de la vie nocturne lors de la précédente séance du Conseil général. Le groupe s'étonne cependant de l'exercice de récupération auquel s'est livrée une partie de la majorité à cette occasion. Le postulat n° 46 est le fruit de ces récentes acrobaties, qui ne se départissent pas d'une certaine raideur.

Nous observons, il est vrai, et depuis quelque temps déjà, un raidissement de la majorité socialiste au sein de ce Conseil. Malgré cela, des représentants de notre groupe ont tendu la main, dans un effort d'apaisement. Ils ont proposé au groupe socialiste de retirer le postulat n° 46, afin d'en redéposer une version nouvelle, réunissant sur un projet commun, et au-delà des clivages, les jeunes Conseillers généraux de cette assemblée. Cette solution – pourtant élégante – a été refusée. Notre groupe est ainsi forcé de constater que la vie nocturne est devenue l'otage des considérations partisans. Cette instrumentalisation nuit à la vie nocturne, ce d'autant plus que le nouveau postulat se garde bien de poser les vraies questions. Sa formulation restrictive se borne à demander l'établissement d'un concept de vie nocturne, alors même que ce concept est déjà en cours d'établissement. On nous propose donc d'enfoncer une porte ouverte.

En outre, il exclut d'entrée de jeu l'étude du modèle genevois d'encouragement des lieux de la vie nocturne; un modèle judicieux, issu de la société civile, qui garantit la diversité de l'offre et son caractère intergénérationnel. On cherche en vain dans le texte les raisons de cette mise à l'écart.

Le groupe DC/vl craint que derrière ce cafouillage de la majorité ne se cache un déni des difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs de la vie nocturne et les quartiers qui les accueillent. La nécessité de coordonner la multiplication des usages, divers et parfois antagonistes, de la nuit n'a jamais été aussi pressante à Fribourg.

Face à cette réalité, le groupe socialiste se refuse à penser la ville nocturne comme un espace-temps où, dans les interstices des règlements et dans les plis du territoire, les intérêts de tous puissent être sauvegardés. Pourtant, c'est précisément en acceptant que la vie nocturne soit un espace-temps circonscrit, que l'on peut penser la ville dans son ensemble. La majorité n'arrive pas à franchir ce pas, qui est celui de la cohérence et du bien commun.

Notre groupe est cependant serein, car nous savons que le Conseil communal dispose de la volonté et de l'énergie nécessaire pour mener à bien une vraie réflexion. Et les temps changent. Si la ville de Fribourg devait réussir la fusion que lui propose le Conseil d'Etat, elle comptera alors 75'000 habitants. Elle sera alors la troisième ville de Suisse romande, après Genève et Lausanne. Le moment est bien choisi pour amorcer les réflexions courageuses et pour étudier les modèles d'avenir. Les zones et les pôles de la vie nocturne sont de ceux-ci.

Le groupe DC/vl s'abstiendra de transmettre le présent postulat et renouvelle son soutien à une réflexion constructive et non partisane de l'encouragement de la vie nocturne.

Wicht Pascal (UDC). Il y a quelques semaines de cela, lors de l'élection du Vice-Président, j'avais exprimé l'agacement de mon groupe quant aux petites manœuvres de politique politicienne de la majorité de gauche. Nous en voyons encore un nouvel exemple aujourd'hui, avec une proposition des collègues MM. S. Murith et B. Fasel qui a été refusée il y a quelques semaines par la majorité de gauche pour des raisons brumeuses, avant que des représentants du PS ne déposent à leur tour une proposition similaire. Nous nous étonnons de cette manière de faire. Si une proposition est bonne, elle est bonne indépendamment de son auteur. Pour ces raisons, le groupe UDC restera, quant à lui, cohérent avec lui-même. Nous avons soutenu la proposition Fasel-Murith il y a quelques semaines car elle nous paraissait bonne. Elle ne nous paraît pas moins bonne, maintenant qu'elle porte une couleur rose plutôt qu'orange. Raison pour laquelle nous voterons à nouveau oui, en insistant toutefois sur notre agacement face au procédé.

Rugo Claudio (PA). Je ne pensais pas intervenir sur ce sujet, mais l'actualité, le vent, me pousse à prendre la parole. Je suis content d'apprendre qu'on a une droite - je le savais-. Pour une fois, je suis d'accord avec eux et je voterai non à ce postulat, parce que l'idée venait de la droite. Par contre, je suis surpris. Nous avons une gauche à Fribourg, mais vous oubliez qu'à New York, aux Etats-Unis, la droite et la gauche ça n'existe plus. C'est Trump qui a pris le pouvoir. En France, la droite et la gauche, ça n'existe plus. C'est Macron qui a pris le pouvoir. Et j'espère être là quand les gens pourront s'exprimer à titre individuel pour donner des opinions.

Moussa Elias (PS). Je vais rapidement répondre à deux points soulevés.

A plusieurs reprises, nous avons entendu que le postulat n° 46 et le postulat concernant le zonage - qui a été refusé la dernière fois - étaient des postulats identiques. Je m'étonne un petit peu et ne suis pas sûr que tout le monde ait bien lu les deux postulats, car ils ne sont pas identiques. Le postulat que la majorité du Conseil général a refusé de transmettre pour étude, demandait justement l'étude de zonage. Vous pouvez relire le procès-verbal de la dernière séance, on y voit très bien les

arguments qui ont été développés par celles et ceux qui s'opposaient à la transmission. C'était loin d'être des arguments de politique partisane ou de politique politicienne, mais des arguments de fond. Ceux qui ont refusé la transmission pour étude de ce postulat estimaient que le zonage, par rapport à la vie nocturne, n'était pas une bonne idée. Le présent postulat ne parle justement pas de zonage mais demande, comme l'a dit un représentant du groupe libéral-radical, une réflexion globale sur la vie nocturne, sans zonage. En effet, nous ne partageons pas cette idée. Il n'y a pas lieu de faire le deuil au sujet des débats qui ont eu lieu la dernière fois. Nous devons nous poser la question de savoir si nous soutenons une étude globale menée par le Conseil communal sur ces questions, effectivement sans zonage. Si vous estimez que c'est une bonne idée que le Conseil communal y réfléchisse, alors rien ne vous oppose à soutenir la transmission de ce postulat.

Concernant l'intervention du représentant DC/vl, je ne voulais pas y revenir moi-même, mais je suis obligé d'y réagir. La proposition qui a été faite par le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral est étonnante et date d'un autre temps. La solution proposée n'est pas élégante. Elle est, je ne vais pas utiliser le terme machiavélique, mais vraiment étonnante: demander à des personnes de retirer un postulat juste pour le déposer d'une manière un peu modifiée ou pas, suivant comment, sans s'opposer sur le fond du postulat même. Il est clair que, pour le groupe socialiste, ceci n'est pas une manière de faire de la politique. Pour nous, on dépose un postulat, on vote la transmission, celles et ceux qui soutiennent la transmission pour étude au Conseil communal votent oui, celles et ceux qui s'y opposent votent non, le reste s'abstient. Ce n'est en tout cas pas d'une telle manière, et avec une telle proposition, que nous voulons éviter le débat politique qui se mène ici, dans cette salle, et également la prise de parole et puis les votes qui s'en suivent.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). L'Union des villes suisse a élaboré et mis à disposition une analyse pour les activités nocturnes. Es sind 9 Städte der Schweiz, die hier aktiv mitgearbeitet haben und seit 2012 liegt diese Analyse vor. Ce catalogue d'idées est disponible aussi pour Fribourg. Aussi, Fribourg ne doit pas commencer son travail d'élaboration d'un concept de vie nocturne à partir de zéro.

On peut utiliser les expériences des autres villes. Il est dommage que Fribourg, qui est aussi membre de l'Union des villes suisse, n'ait pas participé à cette réunion pour l'élaboration de ce concept. Il me semble utile ou informatif de vous dire qu'une première question dans ce concept pour les activités de la vie nocturne, est vraiment de savoir où on veut qu'elles se tiennent.

Ich glaube man kommt nicht darum herum auch im Sinne einer guten Koexistenz zwischen den verschiedenen Nutzungszonen, d.h. Wohnen, Unterhaltung, usw. Es ist genau zu definieren wo es erlaubt sein soll, dass man sich trifft und sich austauscht, wo Musik, Kultur oder Gewerbe stattfinden soll während den Nachtstunden. Ich glaube man kommt nicht darum herum diese Zonen festzulegen auch wenn dies jetzt nicht gewünscht ist. Ich finde den Vorschlag unseres Kollegen Hr. B. Fasel positiv und konstruktiv mit der Bitte, dass die SP ihr Postulat zurückzieht und durch eine sinnvolle Zusammenarbeit ein neues Postulats eingereicht wird.

Vote

Le Conseil général décide, par 34 voix contre 6 et 14 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 46 de Mme et M. Adeline Jungo et Elias Moussa.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 6 Gex Océane (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 14 Altermatt Bernhard (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Jacquat Vincent (PLR), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS)

N'ont pas voté: 3 Abate Vincenzo (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC)

9. Réponse à la question n° 41 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux kiosques de la place Georges-Python, de la Vignettaz et du Jura

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Sans répéter votre préambule, le Conseil communal répond de la manière suivante aux questions soulevées par M. J-P. Wolhauser.

1) L'Administration communale est-elle au courant du litige concernant les anciens locataires d'une partie du kiosque de la place Python? Une location est-elle encore payée?

Le Service des finances, d'urbanisme et d'architecture ainsi que l'Administration générale sont au courant du litige. Pour sauvegarder les intérêts de la ville de Fribourg dans cette affaire, le dossier est en mains d'un avocat de la place de Fribourg depuis le mois de novembre 2014.

Il s'agit néanmoins d'un litige qui ne concerne pas des anciens locataires, mais l'actuel locataire du kiosque, la société Ô Kiosque Sàrl, lequel a été attaqué en justice par son ancien sous-locataire, l'association Sourire de bon cœur.

Le procès porte sur une indemnité financière réclamée par l'ancien sous-locataire à la société Ô Kiosque Sàrl. La Ville de Fribourg, propriétaire du kiosque, interagit de son propre gré sur la base d'une dénonciation d'instance qu'elle a acceptée pour défendre non seulement son locataire, mais également ses propres intérêts dans cette affaire, puisque le sous-locataire argumente sa requête en impliquant la responsabilité de la Ville. Je ne répéterai plus le nom du sous-locataire. Un jugement définitif est attendu sous peu. La locataire actuelle, Ô Kiosque Sàrl, dont le bail inclut l'entier du kiosque et non la moitié, paye toujours et ponctuellement son loyer. Enfin, les renseignements obtenus par une employée du kiosque sont inexacts. La fermeture d'une partie du commerce n'étant pas en lien avec le litige.

2) Y a-t-il moyen de remettre en location cette partie, indépendamment du litige?

Comme relevé ci-dessus, le kiosque n'est pas loué en deux parties, mais en son entier, à la société Ô kiosque Sàrl depuis le mois de juillet 2011. Sa typologie particulière, en raison de sa liaison interne entre les deux vitrines de la bâtisse, ne permet pas d'envisager une location double. La place étant largement insuffisante pour de la vente et du stockage par deux tenanciers différents. Actuellement la "fermeture" d'une partie du kiosque est une démarche volontaire de la locataire. En effet l'ouverture des deux vitrines impliquerait l'omniprésence de deux employés et des charges salariales conséquentes seraient insurmontables pour la locataire. Le Service des finances admet cet état de fait, conscient que les marges dont bénéficie un tenancier de kiosque sont trop basses pour rentabiliser son exploitation. C'est d'ailleurs pour cette raison, notamment, que les kiosques de quartier, tel que celui du Jura ou de la Vignettaz, sont fermés et ne retrouvent plus preneurs pour leur affectation première. De plus amples explications sur ce sujet précis seront données dans la réponse à la question suivante.

Pour revenir au kiosque de la place Python, la locataire actuelle Ô Kiosque Sàrl, ne reste pas inactive, parfaitement consciente que son commerce "à moitié fermé" ne transmet pas une image commerciale positive dans ce lieu très privilégié qu'est la place Georges-Python. Elle s'est dit prête à participer à un investissement permettant la transformation du kiosque qui disposerait d'un seul guichet vitre, vitrine, et d'un plus grand espace intérieur de vente. Cette alternative est actuellement en cours d'étude par le Service d'urbanisme et d'architecture.

3) Que pense faire la commune des kiosques fermés, comme ceux de la Vignettaz et du Jura? Une mise en location de ces deux kiosques est-elle possible ou une autre utilisation des locaux est-elle envisageable (par exemple pour les associations de quartier ou des clubs de jeunesse?)

Comme évoqué ci-dessus, une mise en location de ces kiosques de quartier pour leur exploitation d'origine ne semble plus envisageable. Le Service des finances s'est déjà longuement penché sur cette question, après plusieurs cessations successives d'exploitation de ces deux kiosques. Ceux-ci bénéficient en effet d'une situation géographique moins privilégiée que ceux du centre-ville qui profitent, eux, d'un passage piétonnier très important.

Si l'affluence routière reste néanmoins bonne dans les axes menant vers Villars-sur-Glâne pour le kiosque de la Vignettaz, et Givisiez, pour le kiosque du Jura, il n'en demeure pas moins que le faible passage piétonnier et parfois le manque de places de stationnement, les stations-services situées à proximité sur les mêmes axes, ainsi que les changements d'habitude des habitants, ont largement contribué à réduire le chiffre d'affaires des exploitants, ce d'autant plus que la marge bénéficiaire est modique.

Modifier l'affectation première des kiosques est dès lors devenue un sujet sur lequel les Services des finances et d'urbanisme et d'architecture, mais également la Commission des locaux, se sont penchés.

Kiosque du Jura: en novembre 2015, la Commission des locaux et les Services précités ont répondu favorablement à la demande de la société Affichage Vert Sàrl de lui louer le kiosque dès le 1^{er} décembre 2015. Cette société romande exploite des emplacements d'affichage

uniquement culturel et réservés au cœur des villes. Plus d'informations vous seront certainement données sur ce partenariat en réponse au postulat transmis tout à l'heure.

Le kiosque est utilisé actuellement comme un petit centre d'infrastructure servant de bureau, de réception téléphonique, et de lieu de stockage, distribution pour les tournées hebdomadaires qui se font, selon la politique de la société, uniquement à pieds, à vélo ou en rollers. L'espace du kiosque est très petit, 10m² environ, et permettrait difficilement d'être utilisé comme lieu de rencontre pour des associations de quartier ou des sociétés de jeunesse. Cet état de fait est confirmé par le Service d'urbanisme et d'architecture qui souligne que la typologie actuelle du bâtiment n'est, en effet, pas pratique. Dans le cadre des travaux du PAL, le Service urbanisme et architecture a affecté cette parcelle à une zone de ville qui permettrait des constructions et qui pourrait alors faire l'objet d'un développement.

Kiosque de la Vignettaz: un projet de réaffectation est actuellement en cours et étudié par le Service des finances et d'urbanisme et d'architecture, à la demande d'un restaurateur de la place qui souhaite créer un espace cafétéria et petite restauration en activité diurne, ouvrant sur l'espace vert pour améliorer l'espace de vie du lieu. Pour ce faire, la modification de la zone dans le cadre de la révision du PAL est actuellement en cours d'étude par le Service d'urbanisme et d'architecture.

- 4) Le Conseil communal souhaite-t-il étudier la question de la réaffectation des kiosques fermés un peu plus longuement. Si oui, cette question peut-elle faire l'objet d'un postulat?

Comme évoqué en réponse à la question n° 3, les Services de la Ville traitent actuellement ces situations. Le Conseil communal ne manquera pas de les analyser dans le cadre de la mise en place de la politique foncière active, qui intégrera l'étude et l'avenir des parcelles bâties de l'ensemble de son patrimoine financier.

Les Services des finances et d'urbanisme et d'architecture, ayant répondu de façon complète aux questions soulevées par M. J.-P. Wolhauser, sont conscients des circonstances actuelles sur lesquelles ils travaillent. Il est estimé que la question n° 41 ne doit pas faire l'objet d'un postulat.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis très satisfait de la réponse qui m'a été donnée. Je vous remercie de vos recherches. Je constate avec satisfaction que le mot kiosque fait à nouveau partie du langage communal, comme on l'a vu dans le Message d'hier soir, puisqu'on a parlé du kiosque de la Gare et aussi, éventuellement, d'un kiosque devant Equilibre. Quant au kiosque de la place Georges-Python, il serait vraiment judicieux de pouvoir un peu l'agrandir, pour vraiment que les gens puissent y accéder, quand il pleut, ne pas être trempé, et puis, etc. En somme, qu'il soit un peu plus confortable pour les gens qui l'utilisent.

10. Divers

A. Nouvelle résolution de M. Claudio Rugo (PA) au sujet du parc des Kybourg

Le Président. Avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais rappeler un article de notre règlement.

Article 68 "Résolutions"

- alinéa 1 "*Le Conseil peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants*".
- alinéa 3 "*Le Conseil général vote séance tenante sur les projets de résolutions après discussion à ce sujet. En se prononçant sur une résolution, le Conseil général propose également le mode de communication et les destinataires éventuels de la résolution. Si le projet de résolution mérite examen, le Bureau suspend la séance et donne son avis au Conseil général avant de passer au vote*".

Je tiens tout de même à vous informer que sur la résolution que vous avez tous et toutes reçue, pour l'instant, il n'y a aucun mode de communication qui est proposé.

Steiert Thierry, Syndic. Avant tout, nous pouvons nous demander si la résolution est l'instrument adéquat pour l'intervention de M. le Conseiller général C. Rugo. Cela dit, si le Conseil général qualifie cette intervention comme une résolution, nous pouvons l'admettre en raison de la formulation plutôt imprécise de la disposition idoine du règlement du Conseil général. En revanche, le Conseil communal vous invite à refuser cette résolution, ceci pour les raisons suivantes.

Comme je l'ai précisé hier soir, lors de la discussion sur les Comptes 2016 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, le projet de construction au chemin des Kybourg fait usage d'un droit à bâtir sur un terrain qui appartient à la CPPVF et qui constitue ainsi un placement sûr, opportun et pertinent pour notre Caisse de prévoyance, qui doit affronter, comme toutes les caisses de pension de notre pays, des conditions difficiles sur les marchés financiers et sur le plan démographique. La CPPVF n'a toutefois pas souhaité planifier un projet dans un esprit de rendement à outrance. Elle a porté un soin particulier à la qualité des immeubles à construire, en mandatant un architecte reconnu pour son travail exceptionnel. Il s'agit du bureau qui a remporté d'ailleurs le concours de réaménagement de la halle grise de blueFACTORY. Elle a, en outre, mandaté un architecte-paysagiste pour tenir compte des soucis des habitants et pour améliorer la qualité des espaces verts entre les immeubles. Même si nous pouvons comprendre les habitants des immeubles existants, nous regrettons que ceux-ci se contentent de faire de l'opposition fondamentale, plutôt que de réfléchir avec le maître d'ouvrage, ensemble, à la manière de maintenir l'excellente qualité de vie qui distingue ce secteur du Schoenberg.

Cela dit, nous nous trouvons dans une procédure de mise à l'enquête, et plusieurs voisins concernés ont d'ores et déjà fait usage des voies de droit pour combattre ce projet. Dans ce contexte, une résolution telle que proposée par M. C. Rugo n'est pas l'instrument adéquat, à notre humble avis. A fortiori, si l'on considère que le contenu de la résolution n'est pas compatible avec notre ordre juridique. En effet, prononcer de manière arbitraire un moratoire sur un terrain à bâtir constituerait une violation de la garantie de la propriété, protégée par la Constitution fédérale. Quant au deuxième point, il est tout simplement irrecevable, dans la mesure où il imposerait à des tiers, des limites dans leur liberté individuelle ou institutionnelle, sans qu'aucune base légale, et encore moins un intérêt public, puissent justifier une telle mise sous tutelle. Finalement, nous regrettons que

l'auteur du postulat ne s'inspire pas des recommandations du Président du Conseil général, qui demandait hier en ouverture de séance, de s'abstenir de prendre à partie des personnes individuellement. Que l'auteur du postulat de la résolution le fasse avec des membres de l'Exécutif s'inscrit dans le jeu parlementaire et nous pouvons l'accepter. En revanche, lorsqu'il s'en prend à des employés communaux, comme c'est le cas ici, et aussi dans son intervention de tout à l'heure, l'auteur de la résolution abuse de son statut de parlementaire pour attaquer des personnes qui ne sont pas présentes dans cette salle et qui ne peuvent dès lors pas se défendre. Ceci est tout simplement lamentable.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de rejeter cette résolution.

Rugo Claudio (PA). *"Il existe des procédures internes pour gérer les problèmes de personnel, de RH et de comportement du personnel envers d'autres membres du personnel. Ces procédures sont parfaitement conformes à la jurisprudence, aux droits administratifs, aux droits constitutionnels, aux droits fondamentaux et aux droits de l'homme".* C'est ce que nous disait M. le Syndic lors de la précédente séance. S'il pense que j'outrepasse mes compétences de Conseiller général, les voies juridiques lui sont ouvertes – il les connaît bien, étant donné qu'il est de cette formation-là, ce qui n'est pas mon cas.

J'en viens au lapsus de M. le Syndic. Hier soir, vous avez dit *"ce terrain appartient à la Commune"*. C'était un lapsus révélateur. J'en viens à mon texte *"Résolution parc des Kybourg"*.

"En écho aux nombreuses voix exprimées dans la presse locale par le biais notamment du canal 'courriers des lecteurs', secondées par une pétition sur le Net – précisément Facebook -, le Conseil général (sans prendre position pour ou contre) demande:

- 1) *Un moratoire de huit ans concernant le projet de construction d'immeubles sis au chemin des Kybourg à Fribourg"*

Je précise que nous pourrions encore choisir de procéder à deux votes, soit le premier point est accepté, soit le deuxième. Le deuxième est plus délicat, je le conçois. Juridiquement, il met des restrictions. Mais, comme dans toute.... Soit à la Bourgeoisie.... Justement c'est la subtilité qu'a su utiliser vos prédécesseurs en créant justement des tas de Commissions, des tas de sociétés, où c'est toujours les mêmes décideurs, dont le Syndic, la Vice-Syndique sont les principaux administrateurs de ces sociétés. Je ne crois pas que ça soit une erreur de dire ceci. Par contre, je m'excuse envers M. Laurent Dietrich de l'avoir nommé. La phrase qui est écrite ici, en page 5, m'a induit en erreur, peut-être que d'autres aussi, 'Organisation. La gestion administrative est assurée par la Ville de Fribourg avec, d'une part, le Service RH pour la gestion des assurés et des bénéficiaires, et d'autre part, le Service des finances pour la comptabilité, les paiements et les encaissements. Je pensais que c'était vous le patron des Finances et que vous étiez le Conseiller en charge. Je me suis trompé et je m'en excuse.

- "2) *Que tout nouveau projet immobilier, émanant du Conseil communal ou de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg ou de la Bourgeoisie ou de toute autre entité publique et/ou semi-publique telle Bluefactory), soit validé par un vote du Conseil général de la Ville de Fribourg.*

On ne peut construire à tout va! Auquel cas les coups de pelleuse devraient se faire en premier lieu sur des terrains dont l'impact écologique resterait moindre (par exemple terrain de

blueFACTORY)". Il y en a d'autres, comme le terrain en Basse-Ville ou en zone du port qui doit être requalifié.

"Force est de constater que les espaces verts sont grignotés peu à peu par les nombreux projets immobiliers. Que l'appétit toujours croissant des promoteurs privés, jamais rassasiés, donne le tempo, c'est notoire". C'est le principal argument dans la défense de ce projet-là. "Les profits se font au détriment de la qualité de vie des habitants. Cependant, dans ce cas précis, le promoteur est ni plus ni moins la Caisse de pension de la Ville de Fribourg avec, à la barre, son administrateur, M. André Dousse, par ailleurs Chef des Relations humaines de la Ville de Fribourg". Je me demande par ailleurs si autant de nominations dans le même cercle d'amis ne prétèrent pas les intérêts propres de cette Caisse. Je laisserai M. P. Marchioni enquêter sur cet aspect-là des choses.

"Sans oublier qu'à moyen terme, les contours de notre commune sont amenés à se redessiner avec le projet de fusion du Grand Fribourg". Là, des espaces constructibles vont être beaucoup plus grands. Ayons un peu une vision à moyen terme, voire long terme, et choisissons. Un moratoire, rien n'est gaspillé. Le terrain ne va pas disparaître. Les arbres, M. C. Allenspach, étaient là avant nous. Les hommes sont venus après les arbres. Il faut respecter cela. Ce n'est pas l'homme qui s'installe et qui déplace les arbres comme il veut. C'est les arbres, qui sont là avant nous, en l'occurrence. Avant cet immeuble-là.

Je vous remercie de voter pour cette résolution.

Le Président. Je vous rassure M. C. Rugo, il n'y aura qu'un vote sur votre résolution, il n'y en aura pas deux.

Moussa Elias (PS). Le groupe socialiste s'oppose à cette résolution et va donc voter non, pour différentes raisons. La première est une raison purement formelle. Ce n'est pas la plus importante, mais M. le Syndic l'a soulevé, on peut fortement douter que le texte qui nous est présenté aujourd'hui constitue véritablement une résolution, selon le règlement du Conseil général. Je prie, en particulier les médias, de ne pas retranscrire que le groupe socialiste s'oppose à la résolution. Selon nous, ce n'est justement pas une résolution mais juste un instrument parlementaire. Nous pouvons le qualifier d'intervention, de question, de tout ce que vous voulez, mais ce n'est certainement pas une résolution à un but purement déclaratif. Si l'on prend le texte, il ne demande pas juste une déclaration, mais deux mesures très concrètes: deux moratoires, un général et un bien spécifique pour le parc des Kybourg. Ceci concernait la question formelle.

Nous nous opposons également sur le contenu, car nous ne partageons pas, ni le numéro 1, ni le numéro 2 de cette résolution, à savoir, un moratoire de huit ans pour le parc des Kybourg ou un moratoire général exprimant le fait que le Conseil général devait se prononcer sur toutes les constructions ou projets immobiliers émanant d'autres entités publiques. Pour quelles raisons? Tout simplement parce que nous respectons tant la séparation des pouvoirs que les différentes responsabilités des diverses entités et autorités.

Personnellement, je vais m'y opposer. J'ai grandi au Schoenberg, j'y ai fait toutes mes écoles et c'est seulement maintenant que j'apprends qu'il existe un parc aux Kybourg. Vous pourrez me dire que, peut-être, je trainais au mauvais endroit, que je ne jouais peut-être pas sur les bonnes places de jeux. Toutefois, à ma connaissance, lors de ma jeunesse, ce n'était pas un parc qui était ouvert à tout le

monde, où les enfants étaient les bienvenus pour jouer à tout moment. Je comprends les habitants, mais je suis étonné de cette résolution effectuée par le Parti des artistes. Il me semble que c'est avant tout les habitants directs du parc qui sont concernés et qui – cela a été relevé – ont fait valoir leurs droits dans le cadre de la procédure juridique. Ce n'est certainement pas au Conseil général de se prononcer sur ce sujet, par une intervention parlementaire, qui n'est pas une résolution.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Der Ursprung der vorliegenden Resolution liegt in der Empörung der Anwohner dieses Kyburger Parks begründet, wo ein Bauprojekt die vorhandenen Grünzonen einschränkt. Ohne überhaupt auf die vorgelegte Resolution einzugehen, möchte ich eine Frage an den Gemeinderat stellen, die er bei Gelegenheit beantworten kann und zwar möchte ich zwei Punkte voranstellen:

1. Das Vorhandensein und der Zugang zu Grünzonen ist ein berechtigtes Anliegen. Einschliesslich ein Anliegen der Einwohner des Quartiers um den Kyburger Park.
2. Jede Bebauung einer nicht bebauten Fläche reduziert diese Zonen.

Jetzt ist es aber so, dass es im Schönberg keinen Quartierteil gibt, von dem aus man nicht in 5 Minuten im Grünen ist. In Wahrheit kommt man von überall im Schönberg innert kürzester Zeit ins Grüne. Was hingegen nicht stimmt, ist, dass diese Grünzonen besonders gut erreichbar sind: Strassen und Kreuzungen zerteilen die Fusswege und machen sie teilweise unsicher und unangenehm. Ist der Gemeinderat bereit, die Kontroverse um die Überbauung des Kyburger Parks zum Anlass zu nehmen, im Schönberg die Zugangswege zu den vorhandenen Grünzonen unter die Lupe zu nehmen und auf eine Verbesserung von deren Erreichbarkeit hinzuarbeiten: z.B. mittels einer Ausschilderung; mit Karten, die das Wegnetz sichtbar machen; mit Massnahmen, die das Sicherheitsgefühl der Einwohner verbessern?

Dies wäre nicht nur im Sinn der Einwohner des Gebiets um den Kyburger Park, sondern aller Einwohner des Quartiers. Es wäre – aus Gründen der Sensibilität – jedoch angezeigt, die Angelegenheit prioritär um die betroffene Zone zu beginnen.

Vote

Le Conseil général refuse, par 50 voix contre 1 et 0 abstention, la résolution présentée par M. Claudio Rugo.

A voté en faveur de la résolution: 1 Rugo Claudio (PA)

Ont voté contre la résolution: 50 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 6 Ducommun Lorraine (PS), Feyer Jean-François (DC-vl), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Python Jean-Frédéric (DC-vl)

B. Nouveau postulats

- n° 47 de de Mmes et M. Sandra Sabino, Geneviève Liaudat et Martin Kuhn(PS) demandant au Conseil d'étudier la mise en œuvre d'une mesure de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg concernant la garde d'urgence, temporaire et intermédiaire de leurs enfants

Liaudat Geneviève (PS).

Développement du postulat

Le Chaperon Rouge, service de garde d'enfants à domicile de la Croix-Rouge fribourgeoise, intervient en urgence quand les parents ont un problème imprévu de garde. Plusieurs entreprises et institutions du Canton ont un contrat de partenariat avec ce service et le proposent à leurs employé-e-s lorsque survient un problème de garde imprévu (enfant malade, assistant-e parental-e absent-e, etc.).

Exemples de collaborations: Université de Fribourg, HFR, Groupe E, Fondation fribourgeoise pour la jeunesse, TPF, BCF, DSAS, DIAF. Le Conseil d'Etat a aussi prévu de souscrire un abonnement avec le Chaperon Rouge pour les employé-e-s de l'Administration cantonale dès 2018. Cette prestation est une très belle mesure de conciliation entre vie familiale et professionnelle et permet de diminuer l'absentéisme des collaborateurs-trices.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 48 de Mme et MM. Lorraine Ducommun, Marc Vonlanthen et Alexandre Grandjean (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un espace de jeux d'eau en ville de Fribourg

Grandjean Alexandre (PS).

Développement du postulat

A l'arrivée des beaux jours, pour se rafraîchir, les citoyen-ne-s de la ville de Fribourg peuvent profiter des deux points d'eau majeurs de la ville de Fribourg, à savoir, la piscine de la Motta et les rives de la Sarine.

Or, ces deux points d'eau ne sont pas adaptés aux jeunes enfants. D'une part, la piscine de la Motta ne dispose pas d'infrastructures spécifiques pour les jeunes enfants et les zones d'ombre sur son terrain sont insuffisantes. D'autre part, la fraîcheur de l'eau de la Sarine et les risques de la baignade en rivière constituent une limite pour les jeunes enfants. En outre, ces deux points d'eau sont tous deux concentrés en Basse-ville de Fribourg, ce qui peut constituer un frein en termes d'accessibilité.

Par conséquent, il est demandé au Conseil communal d'examiner la création d'un jeu d'eau en ville de Fribourg. Le jeu d'eau pourrait prendre la forme d'un jeu de jets d'eau ou d'une surface de rétention d'eau de faible profondeur avec une infrastructure ludique. Pour exemples, les villes de La Chaux-de-Fonds, Berne ou Meyrin disposent de tels jeux d'eau (voir photos en fin de texte). Ce type

de jeux présente un cadre sûr pour les jeunes enfants et leur permet de se rafraîchir dans un cadre ludique. C'est en outre une réelle plus-value pour une ville en période estivale.

La création d'un tel jeu d'eau pourrait intervenir dans le cadre de la valorisation d'un parc ou d'une place de jeu déjà existants. Il est également proposé d'examiner, par exemple, la possibilité de créer un tel espace de jeu aux Grand-Places, dans les environs de la place Python/rue de Romont, au Guintzet, sur le site de blueFACTORY ou encore sur la Place du Marché-aux-Poissons, voire la place de l'Hôtel-de-Ville.

Enfin, il serait judicieux que le système de jeu d'eau présente un bilan environnemental satisfaisant (économie d'eau).



La Chaux-de-Fonds, Zoo du Bois du Petit Château



Berne, Place fédérale



Meyrin

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 49 de de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante du chemin du Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Ce chemin barré à la circulation est utilisé par bon nombre de marcheurs, joggeurs et coureurs. Le revêtement s'est à plusieurs endroits défait, laissant apparaître des trous de cailloux. Nous demandons une étude pour intégrer la réfection de cette partie du chemin dans le programme d'entretien des chemins communaux à court terme.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 50 de de Mmes et M. Martin Kuhn, Geneviève Liaudat, Simon Zurich, Marine Jordan et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques

Zurich Simon (PS).

Développement du postulat

A l'heure où la consommation de biens de seconde nécessité est en constante augmentation, il existe des institutions qui permettent de mettre à disposition des biens pour tout le monde à moindre coût.

Les bibliothèques permettent de fournir des livres à la population et la ville de Fribourg les soutient avec un montant intégré dans le budget communal. Les ludothèques permettent également de

mettre à disposition des jeux, des jouets et des moyens de locomotion (vélo, trottinettes, etc.). De plus, dans la ligne de l'encouragement précoce de la Confédération au bon développement des enfants, le jeu y tient une part prépondérante.

Malheureusement, les ludothèques, malgré leur apport important, ne bénéficient pas du même soutien que les bibliothèques. La Ville fournit effectivement des locaux (globalement peu adaptés et exigus), mais ne contribue pas financièrement à l'approvisionnement du matériel ni aux charges du personnel (composé seulement de bénévoles).

Le postulat demande à la commune de mettre à disposition des deux ludothèques existantes des locaux adaptés (accès pour personnes à mobilité réduite, pour parents avec poussette, etc.) et favorables aux conditions de travail (pas de locaux en sous-sol sans lumière du jour). La commune devrait également intégrer un montant au budget pour soutenir financièrement les ludothèques pour l'achat et le renouvellement du matériel ainsi que pour couvrir tout ou partie du salaire des employés travaillant dans ces ludothèques (statut d'employé communal ou auxiliaire).

Un exemple peut être pris auprès de la ludothèque de Granges-Paccot qui est entièrement financée par le budget communal, tout comme les employés, qui ont un statut d'auxiliaire. Cette ludothèque propose également le catalogue des objets ainsi qu'une réservation en ligne. Elle est ouverte à toute personne, y compris à celle n'étant pas établie dans la commune. http://www.granges-paccot.ch/fr/education/bibliotheque/?action=showbibi&bibi_id=498

Un soutien actif aux ludothèques permettrait de mettre à disposition des jeux et jouets à toute personne et à moindre coût.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 47 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg et à la création de la provision pour l'abaissement futur du taux technique

Marchioni Pierre (UDC). Selon le règlement de la Caisse de prévoyance, trois provisions techniques doivent être créées, soit:

- une provision de longévité; je parle de la Caisse de prévoyance, évidemment;
- une provision de fluctuation des risques;
- une provision pour l'abaissement futur du taux technique créée avec un montant de 5'362'178 francs.

Si j'ai bien compris, c'est l'opération comptable qui a permis le transfert de 6,3 millions, le prélèvement du montant nécessaire pour ramener la couverture globale à 70,3% par un prélèvement de 2 millions et quelques sur la réserve de fluctuation de valeurs. Je ne suis pas arrivé à suivre le cheminement comptable concernant la création de la réserve pour l'abaissement du futur taux technique de 5'362'178 francs. Je vous serais reconnaissant de me l'expliquer.

Steiert Thierry, Syndic. Vu mon manque d'expertise dans les questions comptables, vous comprendrez que je vais prendre langue avec notre organe de révision, avec notre expert LPP, avant de répondre lors de la prochaine séance du Conseil général.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 48 de M. Elias Moussa (PS) relative à la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse du 1^{er} janvier 2018, et au durcissement des conditions de naturalisation

Moussa Elias (PS). La nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, durcit les conditions de naturalisation. Dès cette date, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) pourront déposer une demande de naturalisation, à l'exclusion des personnes au bénéfice d'un permis B ou F. Toutefois, selon les dispositions transitoires, les dossiers de naturalisation déposés avant le 1^{er} janvier 2018 par des personnes au bénéfice d'un permis B (autorisation de séjour) ou d'un permis F (admission provisoire), qui répondent aux critères de la loi actuelle, seront encore évalués selon cette législation.

Sur la base de ce changement de législation important pour un grand nombre de nos concitoyens, la Ville de Zurich a envoyé récemment des lettres d'information à plus de 40'000 ménages pour sensibiliser les détenteurs de permis B ou F, à ce changement. Les cantons du Jura et de Vaud ont également encouragé, par le biais de communiqués de presse, ces personnes à entamer une procédure de naturalisation avant le 31 décembre 2017.

Au vu de ce qui précède, voici mes trois questions:

1. Le Conseil communal envisage-t-il d'informer les habitantes et habitants de notre Ville, titulaires d'un permis B ou F, que les conditions de naturalisations vont se durcir dès le 1^{er} janvier 2018?
2. Le Conseil communal envisage-t-il d'encourager les titulaires d'un permis B ou F de notre ville, qui estiment réunir les conditions nécessaires, à déposer une demande de naturalisation avant le 31 décembre 2017?
3. Si oui, comment le Conseil communal envisage-t-il de procéder afin d'assurer cette information et cet encouragement?

Steiert Thierry, Syndic. En effet, la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, durcit les conditions de naturalisation. Dès cette date, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) pourront déposer une demande de naturalisation. Elles devront, de plus, prouver leurs connaissances d'une langue nationale (le français ou l'allemand dans le canton de Fribourg). L'Ordonnance d'exécution renforce ensuite les exigences, notamment en excluant de la procédure de naturalisation les personnes dépendantes de l'aide sociale. Tous ces éléments ont conduit certaines collectivités publiques, telles que par exemple la Ville de Zurich, -comme l'a dit M. E. Moussa -, à adresser à toutes les personnes potentiellement touchées par ces mesures, une missive individuelle et la question est posée ici: est-ce que le Conseil communal entend en faire de même? Il a mené une réflexion à ce sujet et n'entend pas faire un envoi à toutes les personnes potentiellement touchées. D'une part, en raison de la

proportionnalité de cette mesure qui peut être forcément mise en question. D'autre part, on peut aussi se demander, si en envoyant une lettre à chaque personne potentiellement intéressée, on n'inciterait pas certaines personnes, qui pour d'autres raisons, ne rempliraient pas les conditions, à se présenter et qui, ensuite, échoueraient dans la procédure. Cela ne serait pas forcément la bonne mesure. Par contre, le Conseil communal envisage effectivement d'informer les personnes intéressées, mais par d'autres voies de communication. Tout d'abord par le "1700", en intégrant dans une des prochaines éditions une information censée expliquer de manière simple et intelligible la nouvelle procédure et les contraintes que comporte cette nouvelle procédure à partir du 1^{er} janvier 2018. Une deuxième mesure que nous envisagerons est de nous adresser, via la déléguée à la cohésion sociale, directement aux communautés d'étrangers, pour les sensibiliser. Celles-ci pourront aussi relayer auprès des personnes potentiellement touchées ces informations. Cela permettra à ces personnes de déposer une demande avant la fin de cette année et de bénéficier encore d'un traitement sous l'empire de l'ancien droit.

Moussa Elias (PS). Je suis très satisfait de la réponse. J'aurais effectivement peut-être souhaité que le Conseil communal envisage également des lettres, mais je peux comprendre la question de la proportionnalité et des coûts. L'avantage de la communication dans le "1700" sera probablement que ces personnes vont encore directement remplir un autre critère de naturalisation, à savoir, l'intégration, car elles sont tellement bien intégrées dans notre ville qu'elles lisent très attentivement le "1700". (Rires).

- n° 49 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'incidence d'une taxe de stationnement et aux difficultés d'accès au parking public extérieur de Beaumont-Centre

Gander Daniel (UDC). Il y a quelques mois, les propriétaires du complexe de Beaumont-Centre, par l'intermédiaire de la Régie Livit Lausanne, décidèrent, suite aux divers problèmes de disponibilité du parking public sis devant les commerces, de mettre en place un distributeur de tickets, une barrière télescopique et des balises.

Bien qu'une demi-heure soit accordée à tout automobiliste désirant se parquer sur ladite place, le fait d'imposer une taxe de parcage, même le samedi et le dimanche, produit de nombreux inconvénients et péjore, depuis l'instauration du système, très fortement le bon fonctionnement des commerces.

Il n'est, en effet, pas un jour où un commerçant ne se plaint pas de ses pertes financières. Certains envisagent même de cesser leur activité.

D'autre part, depuis les modifications apportées, la rampe d'accès au parking est rétrécie par des balises, ce qui empêche les ambulances, les voitures d'intervention, de la Poste et de livraison à accéder audit parking, voire aux commerces, établissements publics, aux trois immeubles locatifs et aux divers bureaux qui bordent la place.

Comme d'importants travaux de réfections sont en cours dans les grands immeubles, certains chauffeurs-livreurs sont donc contraints d'employer un transpalette depuis la route de Beaumont, ceci avec tous les dangers que cela représente.

Je note enfin qu'une lettre recommandée, avec copie à la Police locale de la Ville de Fribourg, a été adressée le 28 avril dernier à la Direction de l'Edilité par des commerçants de la place. Cette lettre fait mention aussi des difficultés rencontrées pour l'accès au parking. Il est à relever que les commerçants signataires n'ont reçu, à ce jour, aucune nouvelle des Services communaux.

Aussi, par rapport à la situation décrite ci-dessus et par rapport aux problèmes soulevés, je me permets de poser les questions suivantes:

1. Est-ce que la pose de balises servant à restreindre l'accès à certains véhicules a été soumise à autorisation?
2. Est-ce que des essais à l'accès au parking, avec des véhicules d'intervention, ont été effectués?
3. En cas d'incident ou d'accident, qui assumera la responsabilité d'un éventuel dommage dû au retard dans l'intervention?
4. Quelle mesure entendent prendre les Services communaux pour remédier à la situation?
5. Est-ce que les commerçants mentionnés dans la copie de leur lettre vont recevoir une réponse de vos Services?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Comme j'ai l'impression qu'il faut une réponse circonstanciée, qui implique tant l'Edilité que la Police locale, nous répondrons lors de la prochaine séance. J'ai entendu, dans la question, que ce parking est bel et bien un parking privé et la pose de ces barrières a été réalisée par des privés. Les Services communaux, en tant que tels, n'y sont pour rien. C'est plutôt sur les autorisations et les conséquences potentielles de ces barrières que vous attendez des réponses. Nous en avons pris note.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 50 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la vitesse des bus sur le pont de Zaehringen

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Selon un adage bien connu, il n'y a jamais de fumée sans feu. Lors de la dernière assemblée générale du quartier de l'Association des intérêts du quartier du Bourg, du 21 juin 2017, plusieurs habitants, dont un père de famille avec des enfants en bas âge, se sont vivement plaints de la vitesse excessive des bus TPF sur le pont de Zaehringen. Je ne veux pas polémiquer ici, mais simplement en avoir le cœur net, ou du moins, pouvoir me renseigner à qui de droit.

- Est-ce que les bus TPF ont reçu des directives de rouler plus vite sur le pont pour rattraper le temps perdu au centre-ville, comme nous l'a démontré M. Jean-Charles Bossens lors de la présentation du 13 juin 2017?
- Le Conseil communal peut-il prendre langue avec la Direction des TPF pour rappeler aux valeureux chauffeurs de bus de prendre garde quand des enfants, accompagnés ou pas, se trouvent sur le trottoir du pont, afin d'éviter tout accident?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il est vrai que, pour le moment, dans la mesure où il n'y a pas eu de requalification, la circulation et la vitesse autorisée dans ce

quartier est pour l'instant de 50 kilomètres/heure. Il est certainement plausible que des bus circulant à cette vitesse peuvent donner un sentiment de vitesse ou d'insécurité pour des piétons qui se trouveraient sur le pont de Zaehringen. Ceci pose un cadre à votre question. Concernant les directives, il est évident que le Conseil communal n'a pas la compétence de s'immiscer dans les aspects opérationnels des Transports publics fribourgeois. Je vous invite à écrire et à poser cette question à la Direction des TPF.

Pour ce qui est de prendre langue avec la Direction des TPF, le Conseil communal a entendu votre question et la traitera lors d'une prochaine séance, afin de voir si, oui ou non, il estime être utile de lui écrire une lettre pour la sensibiliser au fait, qu'aujourd'hui, le quartier n'est pas encore requalifié, que les piétons se comportent avec certaines libertés et rendre peut-être attentifs les conducteurs de cet état intermédiaire. Le Conseil communal n'ayant pas tranché, je ne peux répondre à votre question plus précisément à ce stade.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 51 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la journée de la propreté "Clean-Up-Day" des 8/9 septembre 2017

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai vu dans un journal gratuit que les 8 et 9 septembre 2017 aura lieu la journée de la propreté "Clean-Up-Day" qui est organisée au niveau suisse. Elle s'adresse aux Communes, associations et autres. La Commune de Fribourg est-elle au courant de cette action, qui s'adresse à sa population? Si oui, pense-t-elle participer via les écoles, voire les élu-e-s, à l'un de ces deux jours? Je rappellerai qu'il y a quelques années, les Conseillers généraux avaient participé à une opération de nettoyage des berges de la Sarine.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je ne suis pas personnellement au courant de ces journées "Clean-Up-Day". Cependant, je vous informe que des actions de nettoyage, que ce soit des berges, des espaces dans les quartiers du Jura ou du Schoenberg, se font régulièrement. Nous avons tout un concept de ville propre, que vous pouvez consulter sur notre site Internet. Ce "Clean-Up-Day" aura lieu les 8 et 9 septembre et nous n'aurons plus de séance du Conseil général d'ici là. Aussi, je vais m'informer auprès de mes Services et vous propose de vous donner tout de même une réponse lors de la prochaine séance du Conseil général, sur ce que nous aurons entrepris en lien avec votre question.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 52 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux sanctions envisageables par le Conseil communal, en concomitance avec le chef des relations humaines, envers un(e) responsable hiérarchique appliquant sur ses subordonné(e)s des actes de mobbing

Rugo Claudio (PA). J'ai une remarque à faire: ce soir je fais l'unanimité. J'espère qu'un jour ce sera dans le sens inverse. Par contre, cette unanimité ne concerne actuellement que 50 personnes. Je rappelle aux Chefs de groupe de réunir vos membres – un membre vient de partir – car nous ne sommes plus que 50. Normalement, nous sommes 80 à devoir siéger. Si les absences sont répétées,

posez-vous la question. Essayez de rameuter un peu vos troupes. Pour ce qui est du Parti des artistes, aucune absence depuis le début de la législature!

"La Storia e bella quando e corta!" "L'histoire est belle quand elle est courte". En français: moi demander à vous! Qu'est-ce que vous feriez, et non ce que vous conseillez à moi de faire.

Le 30 mai 2017, j'avais adressé une question orale au Conseil Communal et réservé ma satisfaction par un silence monacal. Pour rappel, elle était la suivante: "*Dans un contexte général, quelle serait la sanction prise par le Conseil communal, en concomitance avec le Chef des Relations humaines, envers un ou une cheffe, un ou une supérieur-e hiérarchique, un ou une responsable qui utiliserait des méthodes de gestion du personnel peu orthodoxes, voire pas catholiques du tout, pratiquant envers ses subordonnés, et ceci, de manière répétée, des actes de mobbing?*"

La réponse apportée par M. le Syndic fût: "*Steiert Thierry, Syndic. Je répondrai dans la mesure où la question est relativement confuse et difficile à comprendre. Cependant, je répondrai tout simplement à M. C. Rugo qu'il existe des procédures internes pour gérer les problèmes de personnel, de problèmes RH et de problèmes de comportement du personnel envers d'autres membres du personnel. Ces procédures sont parfaitement conformes à la jurisprudence, au droit administratif, au droit constitutionnel, au droit fondamentaux et aux droits de l'homme*".

Voici lue ci-dessous ma non-satisfaction qui fait écho à un titre phare des Rollingstone: "I Can guet no ... satisfaction!"

Sans pour autant mandater des tierces personnes, avocats et sbires, avec leur sempiternel slogan "pour étude", je réitère ma question légèrement modifiée: quelle serait la sanction prise par le Conseil communal en concomitance avec le Chef des Relations humaines envers un ou une cheffe, un ou une supérieur-e hiérarchique, un ou une responsable qui utiliserait des méthodes de gestion du personnel peu orthodoxes, voire pas catholiques du tout, pratiquant envers ses subordonnées, et ceci, de manière répétée des actes de mobbing? Est-ce qu'une Conseillère communale ou un Conseiller communal de langue française pourrait apporter plus d'éléments probants à cette requête?

Le Président. Je crois que cette question a déjà eu une réponse lors de la dernière séance, mais peut-être que quelqu'un du Conseil communal aimerait encore rajouter quelque chose?

Steiert Thierry, Syndic. Je répondrai très brièvement, dans la mesure où M. le Conseiller général C. Rugo répète plus ou moins la question qu'il avait posée la dernière fois, de manière un peu moins confuse, mais toujours aussi difficile à cerner. Je ne pourrai répondre à cette question que d'une manière assez similaire à ma dernière réponse. C'est-à-dire que nous ferions usage des procédures usuelles. Si nous constatons un dysfonctionnement au sein du personnel, si nous constatons qu'un membre du personnel, qu'un employé communal n'a pas rempli correctement ses devoirs, qu'ils a violé ses devoirs de fonction, ou qu'il y a un autre reproche à lui faire, il y a toute une palette de dispositions légales qui permettent de réagir. A commencer par des mesures très peu incisives et très faibles, jusqu'aux mesures les plus incisives, ceci en proportionnalité avec la faute commise. Comme votre question est posée de manière extrêmement générale et non pas concrète, il est impossible de vous répondre de manière concrète. Nous vous répondons simplement dans le sens où il existe cette palette de mesures que nous appliquons, en respectant les principes de la légalité, de l'égalité de traitement et de la proportionnalité.

Le Président. M. C. Rugo, êtes-vous satisfait de la réponse?

Rugo Claudio (PA). Je suis magnanime, sans être un Conseiller communal, ni un Conseiller d'État; le peuple fribourgeois a porté son choix sur d'autres. Voilà une réponse hypothétique qui aurait amplement comblé et les 588 employés de la Ville, et les dix professeurs - de poterie, de dessin, de peinture sur porcelaine, de cirque, de danse et claquettes, de guitare (avec s), de flûte -, ainsi que nombreuses employées licenciées ou simplement recalées, mises au placard, dans les accueils extrascolaires (on a porté à ma connaissance trois cas précis que je garderai anonymes par respect des personnes concernées), ainsi que deux personnes aux Chantier écologique de la Ville de Fribourg (CEVF), sans oublier la dizaine d'employés au Service social et des curatelles de la Ville. Si j'en crois la presse, encore une autre personne a obtenu gain de cause devant le Préfet de la Sarine. Je précise, toujours pour votre information, que la gente féminine est surreprésentée dans ce type d'emplois à contrat de durée déterminée, avec, en corolaire, une précarisation des conditions salariales que le Conseil général a entériné en refusant le postulat n°21 et en acceptant les explications de la Conseillère communale pour les 4.6 EPT en CDD dans le Budget 2017. Tous ces cas sont par ailleurs du ressort de ces deux Directions:

- soit celle des Ecoles, plus précisément accueils extrascolaires, et les activités extrascolaires renommées école des P'tits artistes. Ecole dirigée bon an mal an par Madame Ariane Bulliard - le poste de direction alémanique des mini-Bühne est laissé vacant par Monsieur Marco Müller; procédé répété pour la troisième fois consécutive qui en dit long sur les méthodes non orthodoxes, ni catholiques -;
- soit celle du Social.

"Ces procédures sont parfaitement conformes à la jurisprudence, au droit administratif, au droit constitutionnel, aux droits fondamentaux et aux droits de l'homme".

M. le Syndic, après avoir été mis au courant de tous ces cas, vous continuez à maintenir le terme "droits de l'homme". Vous le pouvez, car ce sont principalement des femmes qui ont été victimes. Voici donc la réponse hypothétique:

Le Conseil communal en séance du XX. XX. 2016 a nommé une entité dont voici le nom XXX (à ce jour, donnée non fournie par le Conseil Communal). Ceci répond au besoin de défendre tous les employé-e-s, indépendamment de leur classe sociale ou de salaire (en général, cela va de paire). Il est clair que toute dénonciation met, à partir d'aujourd'hui 3 juillet 2017, la personne "mobbée" au bénéfice (Rumeurs dans la salle). S'il vous plaît...

Personne dans la salle: Maintenant ça suffit!

Rugo Claudio (PA) Je termine... au bénéfice d'une protection indéfectible et d'un soutien particulier du propre Syndic et pour ses besoins matériels (maintien du poste occupé)...

Le Président. M. C. Rugo, vous êtes en train de faire fuir vos collègues.

Rugo Claudio (PA). Je terminerai alors.

Le Président. Alors, terminez s'il vous plaît. Etes-vous satisfait, oui ou non, de la réponse de M. le Syndic?

Personnes dans la salle. Oui ou non?

Rugo Claudio (PA). Je ...

Le Président. Etes-vous satisfait, oui ou non, de la réponse de M. le Syndic? Vous avez assez délibéré. Maintenant, on vous écoute.

Rugo Claudio (PA). Non, je ne suis pas satisfait.

Le Président. Merci, on en a pris note.

Rugo Claudio (PA). OK.

- n° 53 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux autorisations octroyées par le Conseil communal pour des manifestations sur le pont de Zaehringen

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Le samedi 24 juin, a eu lieu le White Day Dinner sur le pont de Zaehringen. Le pont a été fermé en faveur d'une manifestation privée. Le Conseil communal va-t-il autoriser d'autres fêtes de ce genre? Si oui, quelle est la stratégie du Conseil communal? Si non, comment le Conseil communal veut respecter le principe de l'égalité de traitement pour d'autres organisateurs intéressés?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Vu l'heure tardive, le Conseil communal vous répondra de manière circonstanciée lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 54 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative au point de vue du Conseil communal envers les alternatives proposées par les habitants du chemin des Kybourg à la construction d'appartements dans ce secteur

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Les habitants des bâtiments existants ont proposé des alternatives pour la construction des appartements. A-t-on réfléchi à ces propositions? Les habitants craignent, avec raison.... die Rodung der Bäume und man muss sagen es sind schöne Solitärbäume, die da stehen – einfach zur Schonung dieser Bäume – hat man die Alternativen geprüft oder nicht? Ich weiss es besteht kein Anspruch auf die Prüfung.

Steiert Thierry, Syndic. Je ne peux répondre que de manière partielle à la deuxième question de Mme la Conseillère générale, dans la mesure où je n'étais pas membre du Conseil de fondation de la Caisse de pension, au moment où ce projet de construction a été décidé. Par contre, je peux vous assurer que la Caisse de pension a clairement analysé toutes les possibilités les plus rationnelles d'utiliser le droit à bâtir actuel qui reste sur cette parcelle. Il est clairement dans l'intérêt de cette densification de construire ces trois immeubles, tels que prévus. Les habitants des immeubles actuels

auraient souhaité une construction moins incisive sur cette zone verte, qui se trouve devant leurs immeubles. C'est maintenant qu'ils viennent proposer ces alternatives, alors que la Caisse a investi plusieurs centaines de milliers de francs dans la planification, les avant-projets et les travaux d'architecture. Premièrement, cela vient un peu tard et, deuxièmement, il est peu plausible qu'une surélévation des immeubles actuels aurait permis de réaliser un tel projet, de manière réaliste, avec un objectif de rendement normal. Il n'est même pas sûr que les immeubles actuels auraient pu supporter cette surélévation, en utilisant l'entier du droit à bâtir. La même chose vaut pour la proposition qu'ils ont faite d'insérer, entre les immeubles existants, des blocs pour quasiment fermer les immeubles et en faire une barre compacte. Ceci n'aurait probablement pas été d'une qualité aussi bonne que ce que propose aujourd'hui le bureau d'architecture Boegli Kramp. De plus, vous le dites à juste titre, il n'y a aucun droit des habitants actuels d'exiger quoi que ce soit dans l'aménagement de cette place. Ils ont été entendus lors de la première mise à l'enquête. Il s'agit ici d'une mise à l'enquête complémentaire, qui a tenu compte, dans la mesure du possible, des soucis exprimés par les habitants. Par contre, ce que nous pouvons regretter, c'est que les habitants – même si l'on peut comprendre leurs soucis et leur agacement – aient choisi d'utiliser des moyens polémiques, des moyens de prise à partie personnels, injustifiés, que ce soit contre ma personne ou contre celle de Mme A. Burgener Woeffray, ou autres. Ceci, sur les réseaux sociaux, dans un tsunami de lettres de lecteurs, en utilisant des propos totalement disproportionnés, plutôt qu'en admettant la réalité et en essayant de trouver des solutions en commun avec le maître d'ouvrage qu'est la Caisse de pension. Cela dit, nous restons ouverts à la discussion et nous aurons certainement l'occasion d'en discuter avec les habitants, dans le cadre des oppositions de cette mise à l'enquête. Nous essayons toujours d'améliorer la qualité des espaces verts autour de ces immeubles, en y intégrant des places de jeu, etc. Il y a peut-être encore du potentiel d'amélioration dans ce contexte-là.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Je suis satisfaite de la réponse.

- [n° 55 de M. Simon Zurich \(PS\) relative au retour de Feldschlösschen sur le site de Cardinal pour y exploiter une microbrasserie](#)

Zurich Simon (PS). Dans La Liberté du 27 juin dernier, nous apprenions que la Direction de Bluefactory a le projet de faire revenir Feldschlösschen sur le site de Cardinal, pour y exploiter une microbrasserie. Je trouve cette décision franchement regrettable. En effet, Feldschlösschen a pillé la ville de Fribourg d'un fleuron de son industrie et d'un bout de son histoire. Cette décision a mis au chômage plus d'une centaine de personnes.

Par contre, le bon côté de la fermeture de Cardinal a été l'essor de plusieurs petites brasseries artisanales, qui bénéficient aujourd'hui d'une grande sympathie au sein de la population et d'un fort ancrage local. Il suffit d'ailleurs de se rendre dans les bistrotts de la ville pour se rendre compte qu'il n'y a quasiment plus personne qui boit de la Cardinal.

En faisant revenir Feldschlösschen par la petite porte, Bluefactory joue un très mauvais tour à ces petites brasseries locales. J'aurais espéré que cette structure, qui se rêve comme incubateur de start-ups, soutienne ces nouveaux acteurs de l'économie, plutôt qu'un géant dont les pieds sont maintenant bien loin de notre canton.

- 1) Le Conseil communal est-il aussi d'avis que le géant Feldschlösschen ne correspond pas aux structures censées être soutenues dans le cadre de Bluefactory?
- 2) Le Conseil communal estime-t-il qu'il y a encore une manière d'inverser la volonté de Bluefactory et de soutenir une brasserie vraiment fribourgeoise et vraiment artisanale?
- 3) Si oui, de quelle manière le Conseil communal entend-il défendre sa position au sein de Bluefactory?
- 4) Si non, de quelle manière le Conseil communal entend-il préserver le nouveau patrimoine brassicole fribourgeois créé autour des brasseries locales récemment fondées?

Steiert Thiery, Syndic. Dans le cadre du concours pour le réaménagement de la halle grise, l'ancienne halle d'embouteillage, le cahier des charges de ce concours comportait, entre nombreux autres éléments, l'intégration d'un établissement public de style microbrasserie. Cela étant, le contrat d'acquisition des terrains de l'ancienne brasserie Cardinal, avec la société Feldschlösschen, comporte une clause selon laquelle durant 25 ans, à partir de la conclusion du contrat, aucune autre bière que celle produite par l'entreprise Feldschlösschen peut être vendue sur le site. C'est une clause qui a été convenue ainsi par les partis. Il faut aussi préciser que le prix d'achat était sensiblement inférieur à ce que Feldschlösschen aurait réalisé sur le marché, s'il avait vendu ses terrains à des spéculateurs.

Le Conseil communal est-il aussi d'avis que le géant Feldschlösschen ne correspond pas aux structures censées être soutenues dans le cadre de Bluefactory?

Nous pouvons effectivement répondre que Feldschlösschen demandait à intégrer des locaux sur le site de blueFACTORY, au même titre que d'autres sociétés qui viennent s'installer. Evidemment qu'il ne rentrerait pas dans le cadre des critères formulés dans la charte d'utilisation de blueFACTORY. Par contre, il est clair que, suite à ce que je viens d'expliquer, si le souhait est d'intégrer une microbrasserie ou un établissement public avec une microbrasserie dans la halle grise, ou ailleurs sur le site de blueFACTORY, on ne pourrait pas contourner Feldschlösschen, sauf si cette société serait d'accord de déroger à cette clause contractuelle et d'autoriser une autre brasserie à produire sa bière ou à la vendre sur le site. Raison pour laquelle nous ne pouvons pas contourner cet élément-là.

Le Conseil communal estime-t-il qu'il y a encore une manière d'inverser la volonté de Bluefactory et de soutenir une brasserie vraiment fribourgeoise et vraiment artisanale?

Justement pas. Le seul moyen d'inverser la volonté serait de renoncer complètement à l'établissement public sur ce site, ce qui n'est pas forcément favorable à la qualité que l'on cherche dans la halle grise.

De quelle manière le Conseil communal entend-il préserver le nouveau patrimoine brassicole fribourgeois créé autour des brasseries locales récemment fondées?

Sur le ton de la plaisanterie, si vous me le permettez M. S. Zurich, je propose que nous allions tous directement dans le bistrot d'en face où des beuvrages d'une brasserie artisanale sont servis, si possible avant que l'heure de fermeture intervienne.

- n° 56 de M. Raphaël Cassaza (PLR) relative au processus de fusion

Casazza Raphaël (PLR). Nous avons tous pu enfin prendre connaissance dans les médias, le week-end dernier, du périmètre que le Conseil d'Etat a choisi pour poursuivre le processus de fusion du Grand Fribourg.

J'aurais les questions suivantes concernant ce processus:

- 1) Comment se passent les discussions avec la DIAF, la Préfecture de la Sarine et les Communes partenaires?
- 2) Le Conseil communal a-t-il l'impression que tout est entrepris pour que cet ambitieux processus de fusion, très important pour notre ville, puisse aboutir dans les délais prévus par la loi?
- 3) Aurait-il des suggestions pour encourager ce processus? Si oui, lesquelles?

Steiert Thierry, Syndic. La balle, jusqu'à la semaine dernière, était dans le camp du Conseil d'Etat. Vous savez qui a lancé la balle, c'était la Ville de Fribourg, avec l'aimable collaboration des Communes de Givisiez, Corminboeuf et Marly. C'était le 25 janvier 2017 qu'a été lancé ce processus. Aujourd'hui, nous avons le retour. Nous connaissons le périmètre provisoire tel que défini par le Conseil d'Etat. Nous étions dans l'attente et n'avons donc pas été sollicités durant toute cette phase, sauf, bien sûr, par la consultation qui a été adressée à toutes les Communes de l'agglomération. Consultation à laquelle nous avons bien sûr répondu, sans surprise, que nous souhaitions participer à ce processus. Aujourd'hui, la phase suivante est celle qui nous a été esquissée dans une lettre que nous avons reçue de la Préfecture à la fin de la semaine dernière. M. le Préfet a prévu de créer un comité de pilotage, qui précède la procédure d'élection de l'assemblée constitutive. Ce comité va accompagner le Préfet dans l'organisation du projet et dans la définition du projet, c'est-à-dire qu'il s'agit maintenant de définir:

- qui seront les mandataires externes, puisqu'il faudra bien un chef de projet externe;
- quels vont être les moyens que les Communes vont mettre dans leur budget. Le Conseil communal a déjà prévu de mettre un montant conséquent dans son budget 2018;
- quelle sera la dotation nécessaire pour cette organisation de projet, afin de faire avancer ce processus, pour gérer aussi le fonctionnement de l'assemblée constitutive.

Ensuite, il s'agit déjà d'esquisser l'organigramme du projet de fusion, avec tous les sous-projets qui vont être relativement nombreux et complexes. Tout ce travail de préparation va être engagé très prochainement et aboutira finalement à l'élection de l'assemblée constitutive, qui commencera ses travaux en février 2018. Quant à savoir si le délai du 30 juin 2020 pourra être tenu, vu l'ampleur du périmètre et vu la complexité de la tâche, il est aujourd'hui prématuré de spéculer là-dessus. L'essentiel est de partir avec une motivation totale dans ce projet, puisque l'on voit que le Grand Conseil a adopté la loi encourageant cette fusion, avec une majorité écrasante. Il y a une volonté très forte d'avancer dans ce projet. Je pense qu'il ne faut pas se dire aujourd'hui "est-ce que ce délai est trop ambitieux ou est-ce qu'il ne l'est pas". Si, au cours de l'année 2019, on se rend compte que nous ne pourrions pas le tenir, nul doute que nous approcherons le Conseil d'Etat que nous demanderons une prolongation du délai pour l'obtention des subventions, ce qui serait, à mon avis, plausible. Toutefois, nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Peut-être qu'un miracle se produira et qu'à la fin 2019, nous aurons déjà un projet de convention de fusion plus ou moins mûr.

Casazza Raphaël (PLR). Je suis satisfait de la réponse et vous remercie pour votre motivation. Je vous souhaite plein succès pour ce processus.

D. Autre intervention

Steiert Thierry, Syndic. J'ai une information qui me semble importante. Aujourd'hui même, un article de presse a parlé du projet de nouvelle patinoire et il y a une erreur relativement importante qui y figure. Aussi, je me permets de la rectifier. Dans cet article, paru dans La Liberté, il est question d'un Message que nous allons adresser au Conseil général prochainement, Message qui portera sur une subvention et un DDP. Le chiffre de la subvention est correct, il sera de 8 millions de francs. Par contre, le DDP sera valorisé à 7 millions de francs, alors que l'article parle d'une valorisation de 10 millions de francs, ce qui est faux. Pourquoi 8 et 7? Parce qu'il s'agissait d'arriver à 15 millions de francs. Le Conseil d'Etat a annoncé un maximum de 15 millions de francs pour subventionner également cette patinoire et, fidèle à ses principes et à sa législation sur les subventions, il exige que l'autre collectivité publique, sous-entendu la Ville, puisque nous sommes propriétaires, mette un montant identique. Ce montant identique sera donc de 8 millions de subventions. Les autres 7 millions de francs correspondent à la valeur du DDP que nous allons donner. Il me semblait important de préciser ceci.

La séance est levée à 22.42 heures.

Fribourg, le 19 juillet 2017/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:



Pierre-Alain PERRITAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint:



Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:



Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.